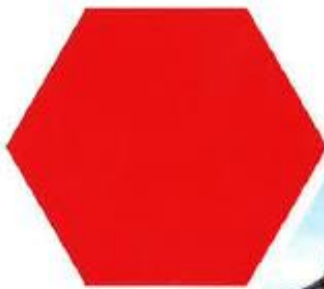




COMMUNE DE
Gibloux

N° 1 Mars 2022

Bulletin communal



MOT DU SYNDIC



Madame, Monsieur,
Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Cette année 2022 laisse espérer une situation sanitaire qui s'améliore enfin et la fin des restrictions, ce qui permettra à la vie villageoise de reprendre ses droits et à la population de retrouver une activité sociale pleine et entière, notamment au sein de nos différentes sociétés locales culturelles et sportives. En particulier, de nombreuses manifestations auront à nouveau lieu en 2022 sur notre territoire communal, ce qui nous permettra de savourer d'autant plus cette liberté et cette joie des rassemblements populaires. Le Conseil communal se réjouit d'aller à votre rencontre dans ces différents moments qui rythment la vie communale.

Comme se veut la coutume, ce premier bulletin communal de l'année est aussi l'occasion de vous présenter en détail le budget 2022 et les options retenues par vos autorités. Le premier train de mesures dans la réorganisation de l'administration communale est lancé, de même que la poursuite des travaux selon les choix arrêtés dans le Plan de législature. Ce dernier a fait l'objet d'un résumé lors du dernier bulletin communal et sert de feuille de route au développement communal futur. Il se décline dans la planification financière 2022-2026 et sera encore affiné et renforcé lors de cette année 2022. Pour rappel, vous trouverez tous les détails y relatifs sur le site internet communal ou sur demande au guichet communal.

Cette édition du bulletin vous présente également d'autres actualités communales, de la prochaine Fête de la Nature aux évolutions des Affaires scolaires et de la Bibliothèque communale. De même, un résumé des options retenues par le projet de Plan directeur de la Sarine vous est présenté. Celui-ci a été mis en consultation par le district de décembre 2021 à février 2022 et matérialise les exigences légales d'organiser désormais le développement territorial à l'échelon des régions. Si des développements seront encore possibles à l'avenir pour notre Commune, ils se concentreront sur quelques villages uniquement. De même, les nouvelles activités économiques s'axeront dans les zones industrielles à la sortie autoroutière de Rossens. Cette planification régionale apportera également ses avantages avec un renforcement des transports publics et de leur cadence, mais également en termes de mobilité douce.

Notre région et son cadre de vie sont donc encore appelés à évoluer à l'avenir. Le Conseil communal prendra toutes les mesures possibles, à son modeste échelon, pour accompagner au mieux ces changements.

Fabien Schafer
Syndic

SOMMAIRE

Mot du syndic	3
Politique communale	6
Finances	6
La situation générale.....	6
Plan financier 2022 – 2026.....	6
Budgets 2022.....	11
Statistiques fiscales - quelques chiffres.....	19
Calendrier pour la facturation des taxes, impôts et autres contributions	20
Facturation des impôts.....	20
Recommandations et divers.....	21
Ordre public – Sécurité – Service du feu.....	22
Journée contre le bruit	22
Déchets en forêt.....	22
Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et jeunesse.....	23
Affaires scolaires – Structures de garde.....	23
Ecole enfantine – Rappel	23
Politique Enfance et Jeunesse	23
Groupe de planification FriTime	26
Information sur les inscriptions aux accueils extrascolaires.....	26
Exposition des écoles de Farvagny – Vuisternens-en-Ogoz.....	27
Culture - Sport – Loisirs	28
Remise du Prix culturel de Gibloux 2020.....	28
Abonnement culturel pour les jeunes de moins de 26 ans.....	28
Aménagement du territoire.....	29
Plan directeur régional de la Sarine	29
Gravières	33
Exploitation de la Gravière de Grands-Champs	33
Nature et paysage.....	33
Fête de la Nature – Samedi 21 mai 2022	33
Plan de gestion de la petite Sarine	36
Forêt : Action « Robins des bois ».....	40
Le Conseil général.....	42
Décisions du Conseil général.....	42
Informations de l'administration	43
Personnel communal	43
Mise au concours.....	43
Mutations au sein du personnel communal durant l'année 2021	44
Contrôle de l'habitant	45
Documents d'identité.....	45
Modifications de la Loi sur le Contrôle de l'habitant : Obligation d'annonce de tiers	46

Invitation de personnes étrangères - Déclaration de prise en charge	47
Service technique	48
Engagement d'un nouveau chef du Service technique.....	48
Engagement d'une cheffe de la Section Aménagement et Police des constructions	48
Déchetteries communales.....	49
Noël des Aînés 2021	49
Bibliothèque Régionale du Gibloux	52
BiblioWeekend	52
Départ à la retraite	53
Infos pratiques	53
Bois de feu.....	54
Informations générales	55
Gibloux Solidaire.....	55
Association de Parents de la Région de Gibloux - APRG.....	56
Heds FR - Cours pour proches aidants	56
Pro Senectute	57
Service de déclaration d'impôts	57
Croix-Rouge fribourgeoise	58
Aide aux proches	58



FINANCES

La situation générale

L'improbable pandémie du Covid-19 et la crise sanitaire qu'elle a déclenchée dans le monde entier à partir du début de l'année 2020, même si elle a mis en grande difficulté la vie sociale et certains secteurs d'activités, n'a eu, à ce jour, que peu d'impact sur la situation économique générale. Malgré une inquiétude légitime due, sans doute, à l'inexpérience d'une telle situation, son impact a été réduit sur les comptes 2020 pour lesquels les frais supplémentaires qu'elle a engendrés ont été largement compensés par des réductions de charges dans d'autres chapitres. Il en va de même pour les comptes 2021 et la prise en considération de cette crise dans le budget 2022. Les conséquences financières nettes pour la commune restent faibles compte tenu des responsabilités qui incombent aux communes dans ce type de crise. La provision de 500 kFrs que nous avons constituée lors du bouclage des comptes 2020 se révélera probablement plus que suffisante pour couvrir les surcoûts et les manques à gagner dus à cette pandémie.

La commune a gardé toute son attractivité. La construction de logements s'est poursuivie à un rythme soutenu. Sa population et les activités économiques installées sur son territoire ont continué de croître de manière réjouissante.

Ce contexte économique favorable et la confirmation de la solidité des ressources financières ont incité les nouvelles autorités élues pour la 2^e législature de la commune à lancer une 2^e étape du développement des infrastructures communales, une étape décisive de la concrétisation du projet collectif que représentait en 2016 la mise en place de la commune fusionnée.

Un niveau soutenu des charges du ménage communal, une augmentation significative des charges de personnel (+770 kFrs, +12.5% par rapport à 2021), des dépenses nouvelles (charges d'exploitation extraordinaires, frais d'entretiens importants, investissements financés par l'exercice) pour plus de Fr. 1'140'000.00 et des revenus à la baisse (-250 kFrs de redevances graviers, -450 kFrs de compensation de la baisse des recettes fiscales des entreprises) et une évaluation prudente des revenus fiscaux ont pour conséquence un excédent de charges du compte de résultats de plus de Fr. 900'000.00. Cette situation remet à nouveau à plus tard la possibilité de réduire le taux des impôts communaux.

Plan financier 2022 – 2026

Comme pour les planifications précédentes, le plan financier 2022 - 2026 répond aux objectifs suivants :

1. Etablir un équilibre entre la nécessité d'entretenir et de développer les infrastructures communales et une évolution maîtrisée de la dette communale.
2. Réviser le plan financier 2021 – 2025 établi fin 2020 et inscrire le programme quinquennal d'investissements pour chaque domaine dans une vision à long terme des besoins de développement de nos infrastructures.
3. Evaluer le plus précisément possible l'évolution du budget du compte de résultats de 2022 à 2026 sur la base du budget du compte de résultats 2022 et de l'évaluation de l'évolution des charges et des revenus des comptes de résultats pour la période de 2023 à 2026.

Le plan financier fait l'objet d'une actualisation au travers de la mise à jour du programme d'investissements et de l'élaboration du budget du compte de résultats de la première année de planification. De manière générale, cette évaluation prend en compte une certaine continuité tant en ce qui concerne la progression de la démographie que l'évolution de l'ensemble des charges et des

revenus. Elle ne peut hélas guère anticiper les crises inconnues à ce jour mais qui ne manqueront pas de survenir.

Il convient de souligner que l'équilibre du plan financier implique non seulement la confirmation des charges et des dépenses qui y sont inscrites mais aussi la confirmation des revenus et des recettes prises en compte. C'est en particulier à relever pour les recettes d'investissements liées à des ventes d'immeubles et de terrains communaux.

Notre connaissance des investissements à réaliser tant en ce qui concerne leurs coûts que leur planification s'améliore à chaque exercice. La révision annuelle du plan financier permet au Conseil communal, en collaboration avec la Commission financière, de traduire ses réflexions et ses intentions en projets et en chiffres et ainsi de concrétiser sa vision quant au développement des infrastructures communales durant les prochaines années.

Planification des investissements de 2022 à 2026 - répartition dans le temps

Le programme d'investissements pour les cinq prochaines années est un programme pragmatique qui répond au développement planifié et à la mise à niveau progressive de nos infrastructures. Il représente à la fois la mise à jour du plan financier précédent et l'intégration des nouveaux projets prévus au plan de législature.

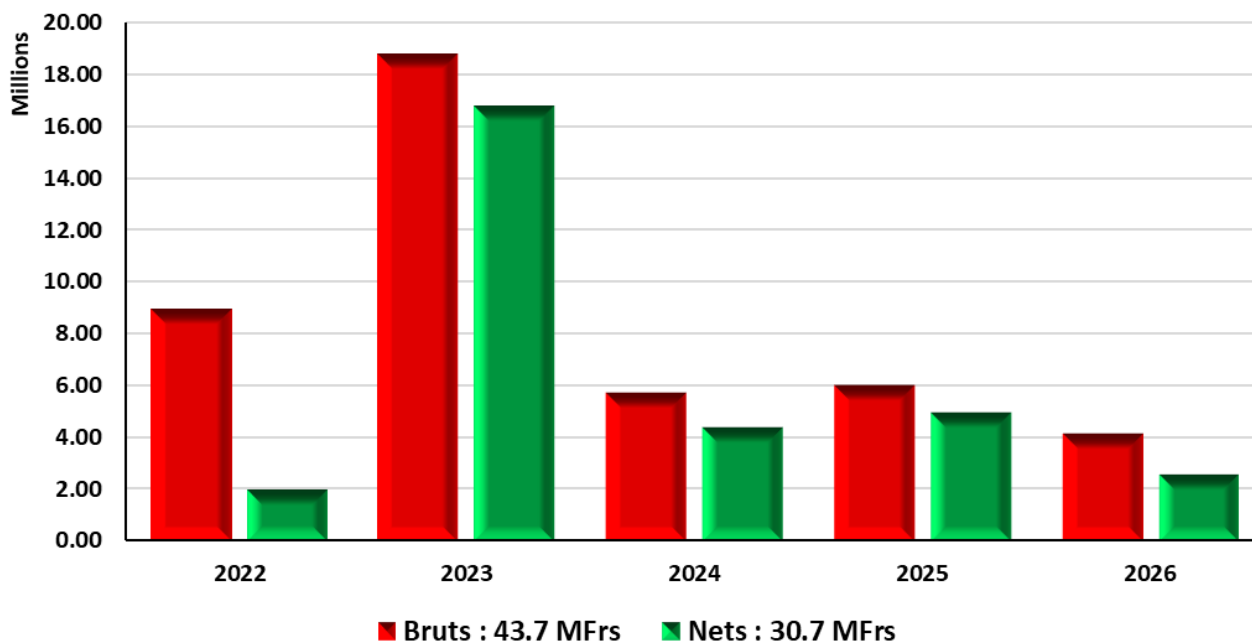
En terme financier, après quelques exercices plus calmes, le volume des investissements planifiés repart résolument à la hausse :

- des investissements bruts à hauteur de 43.75 MFrs (+8.2 MFrs, +23 % par rapport au plan financier précédent)
- des investissements nets pour 31.0 MFrs (+5 MFrs, +19 % par rapport au plan financier précédent)

Comme c'était le cas pour le plan financier précédent, trois chapitres mobilisent l'essentiel des moyens affectés aux investissements :

- près de 17 MFrs consacrés aux infrastructures scolaires (38 %)
- près de 11 MFrs pour la rénovation des routes communales (25 %)
- et enfin 11 MFrs pour les infrastructures EP et EU (25 %)

Avec des investissements nets de près de 31 MFrs, un recours plus important à l'emprunt est inévitable. La dette bancaire communale devrait, dès lors, remonter à près de 39 MFrs au terme de la période sous analyse, à savoir fin 2026 (voir ci-dessous).



L'écart entre les investissements bruts et les investissements nets correspond aux subventions, aux taxes, aux ventes immobilières et autres contributions.

Principaux projets d'investissements inscrits en 2022 :

Ils sont composés des projets inscrits au budget des investissements 2022 (voir p. 17) auxquels s'ajoutent les projets ci-dessous qui doivent encore être soumis au Conseil général durant l'année 2022.

GX - Réfection route agricole	Fr.	98'000.00
FP - Réfection Rte de Fribourg, 1 ^{re} étape	Fr.	800'000.00
FG - PAD Pra Bastian, participation	Fr.	200'000.00
VO - Réfection Rte de Bouleyres	Fr.	60'000.00
VO - Réfection Ch. de la Scie	Fr.	260'000.00
RS - Assainissement Rte du Glèbe, 1 ^{re} étape	Fr.	1'055'000.00
FP - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	120'000.00
GX - Aménagements zones 30 km/h Magnedens et Vuisternens-en-Ogoz	Fr.	270'000.00
GX - PGEE, optimisation	Fr.	50'000.00
FG - Epuration – Pra Bastian, collecteurs	Fr.	230'000.00
RO - Chaufferie à bois et CAD	Fr.	500'000.00
VI - Rénovation Chalet du commun	Fr.	120'000.00
RS - Bâtiment communal, assainissement du chauffage	Fr.	85'000.00

Principaux projets d'investissements inscrits en 2023 :

GX - Logiciel de gestion des bâtiments	Fr.	60'000.00
GX - Achat d'un véhicule de transport pompiers	Fr.	105'000.00
CO - Ancien bâtiment scolaire, rénovation, 1 ^{re} étape	Fr.	300'000.00
RO - Construction centre scolaire, 2 ^e étape	Fr.	4'500'000.00
RO - Ancien bâtiment scolaire, rénovation, 1 ^{re} étape	Fr.	1'000'000.00
RO - Aménagement des accès au château d'Illens	Fr.	200'000.00
FG - Terrain football synthétique et aménagements du site sportif	Fr.	2'400'000.00
GX - Réfection route agricole	Fr.	145'000.00
FP - Réfection Rte de Fribourg, 2 ^e étape	Fr.	1'450'000.00
FG - Giratoire Rte de Grenilles – Rte du Bry	Fr.	395'000.00
GX - Mise en conformité arrêt de bus selon LHand	Fr.	80'000.00
MA - Réfection Rte de l'Etang	Fr.	240'000.00
MA - Réfection Rte St-Claude	Fr.	132'000.00
FG/RS - Réfection Rte de Rueyres, Rte de Farvagny, 1 ^{re} étape	Fr.	500'000.00
FG - Pra Bastian, participation	Fr.	110'000.00
RO - Réfection Impasse de la Chauderette	Fr.	100'000.00
RS - Assainissement Rte du Glèbe, 2 ^e étape	Fr.	1'000'000.00
CO/MA - Aménagement carrefour Rte cantonale	Fr.	330'000.00
FG - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	500'000.00
EG - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	150'000.00
GX - Assainissement éclairage public, 3 ^e étape	Fr.	50'000.00
GX - Achat véhicule édilitaire	Fr.	50'000.00
FG - Approvisionnement en eau, aménagements secteur Kaisa	Fr.	950'000.00
FG/RO - Approvisionnement en eau, maillage du réseau	Fr.	462'000.00
GX - Approvisionnement en eau, déplacement de conduite	Fr.	180'000.00
VG/EG - Approvisionnement en eau, conduite de liaison	Fr.	540'000.00
GR - Approvisionnement en eau, rénovations diverses	Fr.	160'000.00
GX - PGEE, optimisation	Fr.	200'000.00
FG - Epuration, mise en séparatif carrefour Rte du Bry	Fr.	500'000.00
RO - Epuration, mise en séparatif, 1 ^{re} étape	Fr.	1'500'000.00
VG - Epuration, allègement collecteur eaux claires, 2 ^e étape	Fr.	160'000.00
RO - Epuration, rénovation conduite secteur Maupraz	Fr.	250'000.00
GX - Déchets, installation compacteur	Fr.	100'000.00

Principaux projets d'investissements inscrits en 2024 :

CO - Ancien bâtiment scolaire, rénovation, 2 ^e étape	Fr.	300'000.00
RO - Ancien bâtiment scolaire, rénovation, 2 ^e étape	Fr.	1'000'000.00
GR - Sécurisation du village, 1 ^{re} étape	Fr.	550'000.00
GX - Réfection route agricole	Fr.	76'000.00
GX - Mise en conformité arrêt de bus selon LHand	Fr.	80'000.00
CO - Réfection Rte de la Tuffière	Fr.	100'000.00
FG - Aménagement carrefour Rte de Rossens	Fr.	495'000.00
FG - Réfection Impasse de la forêt	Fr.	100'000.00
RS - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	150'000.00
GX - Approvisionnement en eau, liaison Graboz	Fr.	100'000.00
RS - Epuration, mise en séparatif secteur Rte de Villarlod	Fr.	600'000.00
RO - Epuration, mise en séparatif, 2 ^e étape	Fr.	1'500'000.00
VO - Epuration, mise en séparatif Imp. Pra Genilloud	Fr.	370'000.00
FG - Epuration, mise en séparatif, Rte de Rueyres, 1 ^{re} étape	Fr.	200'000.00
VO - Rénovation Ch. de l'Echenalla	Fr.	130'000.00

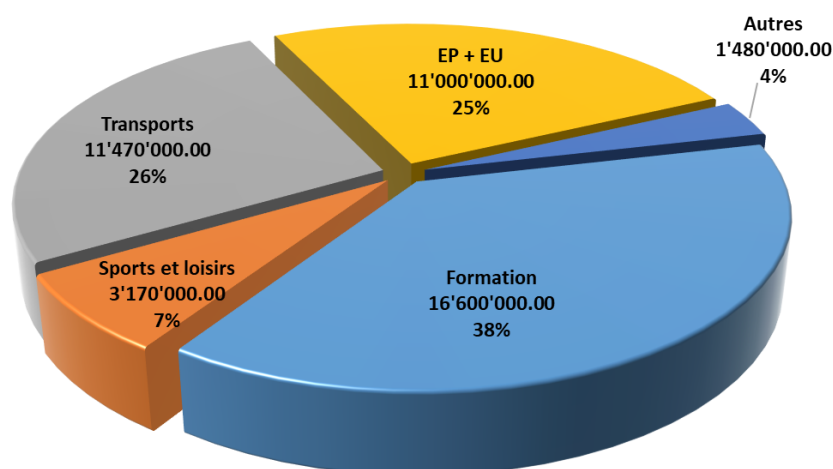
Principaux projets d'investissements inscrits en 2025 :

FG - Construction centre scolaire, 1 ^{re} étape	Fr.	3'500'000.00
GR - Sentier piétonnier Longivue	Fr.	120'000.00
GR - Sécurisation du village, 2 ^e étape	Fr.	500'000.00
GX - Réfection route agricole	Fr.	124'000.00
GX - Mise en conformité arrêt de bus selon LHand	Fr.	80'000.00
FG/RS - Réfection Rte de Rueyres, Rte de Farvagny, 2 ^e étape	Fr.	300'000.00
VG - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	100'000.00
PO - Approvisionnement en eau, conduite raccordement Posat-Farvagny/Petit	Fr.	200'000.00
RO - Approvisionnement en eau, suppression basse pression	Fr.	320'000.00
RO - Epuration, mise en séparatif, 3 ^e étape	Fr.	500'000.00
FG - Epuration, mise en séparatif, Rte de Rueyres, 2 ^e étape	Fr.	300'000.00

Principaux projets d'investissements inscrits en 2026 :

FG - Construction centre scolaire, 2 ^e étape	Fr.	3'500'000.00
GX - Mise en conformité arrêt de bus selon LHand	Fr.	80'000.00
VI - Aménagements zones 30 km/h	Fr.	100'000.00
RO - Epuration, mise en séparatif, 4 ^e étape	Fr.	500'000.00

Planification des investissements de 2022 à 2026 - répartition par chapitre



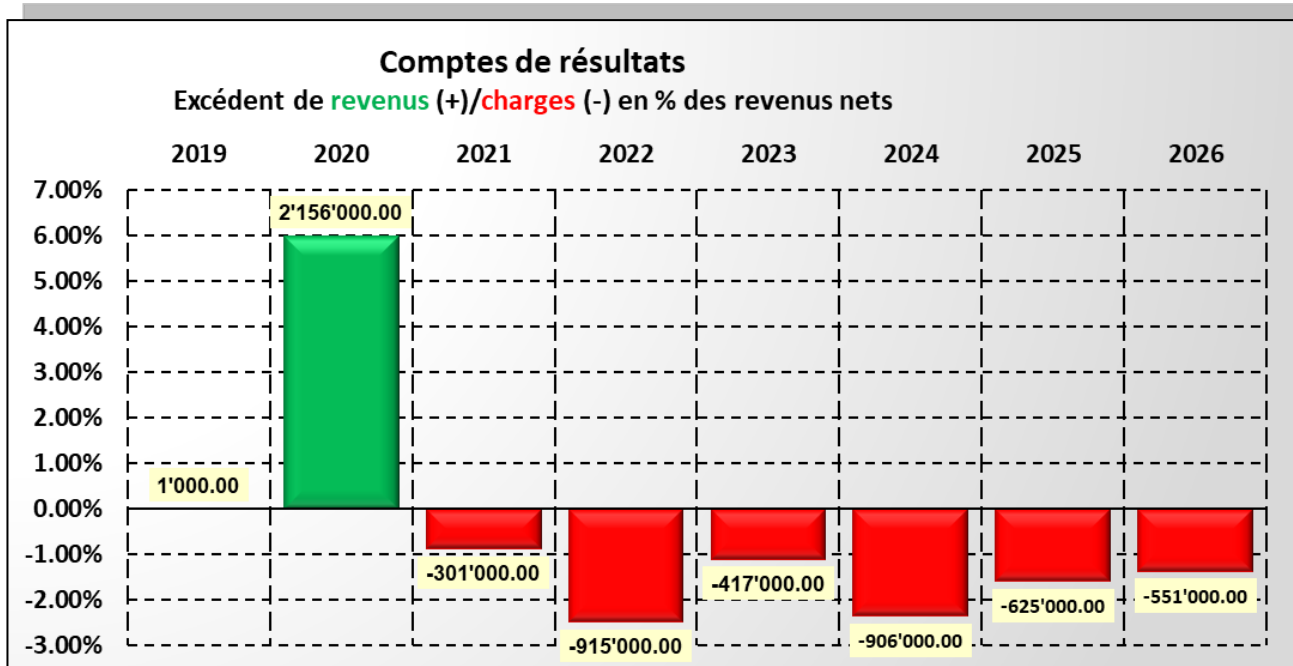
La catégorie « **Autres** » comprend les projets inscrits dans les domaines suivants : Administration générale (60 kFrs), Ordre et sécurité publics (105 kFrs), Gestion des déchets (100 kFrs), Cimetières (90 kFrs), Aménagement du territoire (146 kFrs), Economie publique (630 kFrs) et Finances et impôts (345 kFrs).

Evolution de l'équilibre des comptes de résultats de 2022 à 2026

Avec comme base de départ les chiffres du budget 2022, les progressions des charges et des revenus du compte de résultats pour les années 2023 à 2026 sont évaluées sur la base des chiffres connus pour les prochaines années, des chiffres fournis par les associations de communes ou par défaut en appliquant à chaque compte un taux de variation probable selon sa nature. Vous trouvez ci-dessous le résultat le plus représentatif de cette analyse : l'évolution de l'excédent de revenus ou de charges du compte de résultats pour les années 2019 à 2026 (comptes bouclés pour les années 2019 et 2020 et budgets pour les années 2021 à 2026).

Malgré quelques fluctuations, l'évolution de la population des villages qui constituent la commune de Gibloux peut être linéarisée. La population a augmenté en moyenne de 120 habitants par année, soit d'environ +1.6% en moyenne durant les dix dernières années. Pour tenir compte des augmentations récentes qui se situent plutôt autour de +1%, nous avons retenu une augmentation de 1.2 % pour les cinq prochaines années. Cette évolution, particulièrement importante pour le chiffrage d'un grand nombre de charges et de revenus, sera bien sûr surveillée avec attention et mise à jour en cas de besoin !

Les évolutions des recettes fiscales ont été comme toujours évaluées prudemment. La principale incertitude concerne les revenus des impôts sur les personnes morales. En effet, l'impact réel de la réforme de la fiscalité des entreprises entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 demeure très difficile à chiffrer et les revenus que nous pouvons attendre du développement des activités économiques dans notre commune sont difficiles à évaluer. L'évolution des revenus dans ce domaine est, dès lors, basée sur des considérations statistiques. C'est, par conséquent, dans ce domaine que nous pourrions avoir de bonnes surprises.



Les résultats des cinq prochains exercices (de 2022 à 2026) présentent un excédent moyen de charges de 680 kFrs (env. 1.8 % des revenus nets en moyenne). Ce sont certes des déficits élevés, mais des risques qui restent acceptables en regard des disponibilités financières de la commune évaluées à un capital propre non affecté de l'ordre de 5 MFrs à fin 2021.

Pour rappel, selon la LFCo, les nouvelles règles applicables à l'équilibre du compte de résultats sont les suivantes :

Art. 20 Equilibre financier

¹ *Le budget du compte de résultats doit être équilibré.*

² *Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.*

³ *Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.*

Sur la base de nos évaluations et des évolutions des charges et des revenus du ménage communal connues à ce jour, les budgets du compte de résultats de 2022 à 2026 sont « équilibrés » au sens des exigences légales en la matière.

Evolution de la dette bancaire communale sur la période 2021 – 2026

(selon les chiffres arrondis connus lors de l'établissement du budget 2022)

	Total	Moyenne annuelle
Dette bancaire au 31.12.2020	Fr. 30'500'000.00	
Bilan sur les années 2021 à 2026		
Investissements nets 2021 à 2026	Fr. 35'100'000.00	5'850'000.00
- revenus bruts (cash flow)	Fr. 19'000'000.00	3'167'000.00
Besoin en financement sur six ans	Fr. 16'100'000.00	
Capitaux disponibles au 31.12.2020	Fr. 7'100'000.00	
Besoin net en financement tiers sur six ans (augmentation de la dette bancaire)	Fr. 9'000'000.00	1'500'000.00
Dette bancaire au 31.12.2026	Fr. 39'500'000.00	

Les résultats des budgets des comptes de résultats de 2022 à 2026 ne prennent pas en compte d'éventuels surcroûts de revenus fiscaux et d'éventuels excédents dus à des réductions de charges ou des augmentations d'autres revenus. Ces différences n'apparaissent qu'au bouclage des comptes et ne peuvent guère faire l'objet d'estimations à inscrire dans les budgets. Si les écarts constatés lors du bouclage des comptes des années passées ne changent pas de signe, on peut affirmer que l'estimation de l'évolution de la dette au terme de la période de planification représente l'hypothèse la plus défavorable et que, par conséquent, la dette au 31.12.2026 pourrait être significativement inférieure au chiffre qui ressort de l'évaluation ci-dessus.

Budgets 2022

Les budgets 2022 de la commune de Gibloux ont été approuvés par le Conseil général dans le cadre de ses séances du 6 décembre 2021.

Le budget approuvé par le Conseil général diffère du budget présenté dans le message du Conseil communal. En effet, dans le cadre de l'approbation du budget 2022 du compte de résultats, le Conseil général a décidé, dans sa séance du 6 décembre 2021, d'indemniser les participations des Conseillers généraux aux séances de groupes et aux séances d'information, à charge du compte « 0110.3000.10 Jetons de présence du Conseil général ». Cette décision a eu pour conséquence d'inscrire un montant de Fr. 55'600.00 pour cette charge au lieu du montant de Fr. 39'600.00 prévu au budget proposé par le Conseil communal. Afin de simplifier la retranscription des chiffres du budget dans la présentation, les chiffres ci-après ne prennent pas en compte cette modification. Vous trouvez des explications dans le document intitulé :

« Plan_financier_2022-2026_Budgets_2022_Message_Addendum_après_séance_conseil_général_v15122021 »

que vous trouvez sous la rubrique « Budget 2022 » sur le site internet de la commune.

Budget du compte de résultats 2022

Charges et revenus par chapitre	Budget 2022		Budget 2021		Ecart ¹⁾	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges nettes + augmentation - réduction	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	%
Administration générale	4'449'892.00	637'434.00	3'952'247.00	554'750.00	+414'961.00	12.21%
Ordre et sécurité publics, défense	1'042'083.00	603'250.00	861'025.00	483'605.00	+61'413.00	16.27%
Formation	11'968'204.65	1'401'884.65	11'253'031.00	1'070'932.00	+384'221.00	3.77%
Culture, sport et loisirs	2'544'529.90	603'432.90	2'219'519.00	446'524.00	+168'102.00	9.48%
Santé	3'040'653.00	37'276.00	2'864'606.00	35'000.00	+173'771.00	6.14%
Prévoyance sociale	10'237'072.00	6'135'873.00	12'247'639.00	8'293'006.00	+146'566.00	3.71%
Trafic et télécommunications	2'499'501.00	301'591.00	2'160'005.00	83'500.00	+121'405.00	5.85%
Protection de l'environnement, aménagement du territoire	5'171'806.75	4'542'334.75	4'526'586.00	3'969'062.00	+71'948.00	12.90%
Economie publique	1'107'018.78	1'278'959.78	1'016'702.00	1'450'650.00	+262'007.00	60.38%
Finances et impôts	585'916.00	26'189'192.00	609'725.00	25'023'444.00	-1'189'557.00	-4.87%
Totaux bruts	42'646'677.08	41'731'228.08	41'711'085.00	41'410'473.00	+614'837.00	
Excédent de charges – de revenus +	- 915'449.00		- 300'612.00			
Doubles écritures	4'964'970.00	4'964'970.00	7'281'590.00	7'281'590.00		
Totaux nets	37'681'707.08	36'766'258.08	34'429'495.00	34'128'883.00		

¹⁾ Afin de chiffrer les écarts entre les budgets 2022 et 2021, la colonne contient les écarts calculés sur les charges nettes : « signe + » pour une augmentation des charges ou une réduction des revenus, « signe – » pour une réduction des charges ou une augmentation des revenus.

De même, la colonne « % » calculée sur les charges nettes représente : « signe + » une augmentation des charges ou une réduction des revenus, « signe – » une réduction des charges ou une augmentation des revenus.

Après déduction des doubles écritures, les charges du budget 2022 augmentent de Fr. 3'252'000.00 (+9.45 %) par rapport au budget 2021 - voir commentaires ci-dessous. Avec un excédent de charges de Fr. 915'449.00 (2.39 % des revenus nets), le budget du compte de résultats 2022 peut être considéré comme équilibré.

Commentaires sur les principales évolutions par chapitre

Administration générale

L'augmentation de plus de Fr. 415'000.00 (+12.2%) est principalement due à la progression des charges de personnel des services généraux (+Fr. 335'000.00) et de l'administration des constructions (+Fr. 41'000.00) et aux dépenses nouvelles d'entretien des bâtiments administratifs (Fr. 57'000.00) et d'achats de mobilier et d'appareils (Fr. 28'000.00).

Ordre et sécurité publics

L'augmentation de plus de Fr. 61'000.00 (+16.3%) est principalement due à la progression des charges de personnel du Service des curatelles (+Fr. 29'000.00) et des charges nettes du Service du feu (+Fr. 42'000.00).

Formation

L'augmentation de près de Fr. 384'000.00 (+3.8%) est principalement due à la progression des charges des services de logopédie-psychologie-psychomotricité (+Fr. 53'000.00), à des dépenses nouvelles (+Fr. 25'000.00 pour le matériel informatique et Fr. 25'000.00 pour une étude des transports scolaires), à des frais d'entretien des bâtiments scolaires (+Fr. 83'000.00), à l'augmentation des frais d'administration des écoles (+Fr. 100'000.00) et à l'augmentation des charges cantonales pour les écoles spécialisées (+Fr. 75'000.00).

Culture, sports et loisirs

L'augmentation de plus de Fr. 168'000.00 (+9.5%) est principalement due à la progression des charges de personnel affecté à l'entretien des places et espaces publics (+Fr. 200'000.00).

Santé

L'augmentation de près de Fr. 173'000.00 (+6.1%) est principalement due à la progression des participations communales aux homes médicalisés du district (+Fr. 103'000.00), aux soins à domicile (+Fr. 12'000.00), aux indemnités forfaitaires (+Fr. 22'000.00) et aux frais d'accompagnement des personnes âgées (+Fr. 45'000.00).

Prévoyance sociale

L'augmentation de près de Fr. 146'000.00 (+3.7%) des charges nettes de ce chapitre est principalement due à la progression des charges des institutions spécialisées (+Fr. 114'000.00) et des contributions aux pensions alimentaires (+Fr. 25'000.00).

Trafic et télécommunications

L'augmentation de près de Fr. 121'000.00 (+5.8%) est principalement due à des dépenses nouvelles au chapitre des routes communales : frais d'aménagements (Fr. 15'000.00), mandats d'études pour projets d'investissements (Fr. 50'000.00), achat d'un véhicule édilitaire (Fr. 45'000.00) ; par ailleurs, la participation communale au trafic régional augmente de Fr. 46'000.00.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

L'augmentation de plus de Fr. 72'000.00 (+12.9%) est principalement due à des frais d'aménagements des déchetteries (+Fr. 50'000.00) et des cimetières (+Fr. 43'000.00).

Taxes des chapitres environnementaux

Les revenus 2022 des taxes des chapitres ont été évalués aux chiffres suivants :

Récapitulation	Budget 2022	Budget 2021
Approvisionnement en eau - taxes d'exploitation	481'831.00	476'044.00
Approvisionnement en eau - taxes de base	423'337.00	414'758.00
Traitement des eaux usées - taxes d'exploitation	772'581.00	794'012.00
Traitement des eaux usées - taxes de base	1'492'341.00	1'443'548.00
Déchets - taxes de base	274'000.00	268'000.00
Déchets - taxes au poids	300'000.00	300'000.00

Les tarifs des taxes pour l'approvisionnement en eau sont inchangés par rapport à 2021.

Le tarif des taxes d'exploitation pour le traitement des eaux usées a été réduit de Fr. 1.70/m³ à Fr. 1.60/m³.

Le tarif des taxes de base pour le traitement des eaux usées a été modifié de la manière suivante pour le budget 2022 :

- Les taxes liées à la surface ou au volume indicé ont été réduites de 33%.
- La taxe par EH est appliquée à l'équivalent-habitant calculé sur le nombre de pièces pour les habitations ou le nombre de EH défini par l'annexe 1 du règlement pour les autres immeubles et le tarif a été réduit de Fr. 25.00/EH à Fr. 15.00/EH.
- Une taxe de base sur la consommation de Fr. 1.10/m³ d'eau consommée a été introduite.

La mise en application de ces nouveaux tarifs dépend de l'entrée en vigueur des nouveaux règlements en la matière en cours de révision.

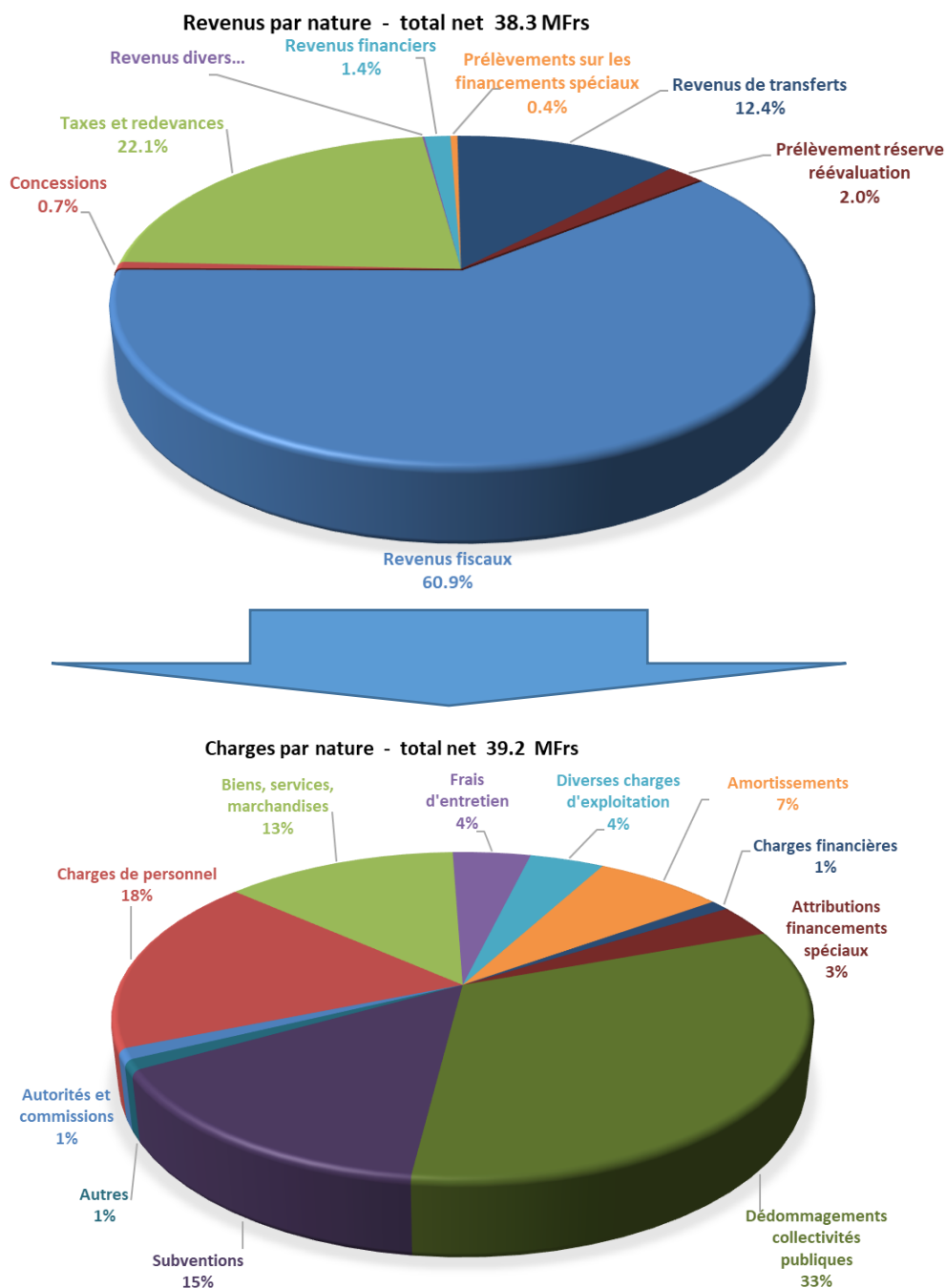
Économie publique

La diminution des revenus nets de plus de Fr. 262'000.00 (-60.4%) est principalement due à une réduction de Fr. 250'000.00 de l'acompte annuel sur les redevances dues pour les graviers extraits de la gravière de Grands-Champs. L'exploitation a pris du retard et les volumes extraits n'ont pas encore atteint le niveau attendu.

Finances et impôts

L'augmentation du résultat positif de ce chapitre de près de Fr. 1'200'000.00 (+4.9%) est essentiellement due à près de Fr. 1'660'000.00 de revenus fiscaux supplémentaires, montant duquel il convient de déduire Fr. 450'000.00 correspondant à la suppression de la contribution pour « cas de rigueur » versée par le canton jusqu'à 2021 pour compenser les effets de la réforme de la fiscalité des entreprises.

Evolution des charges et des revenus du compte de résultats par nature



Charges de personnel

Les règles appliquées en matière de gestion des salaires sont celles définies dans la loi sur le personnel de l'Etat et son règlement d'application. Les charges de personnel inscrites au budget 2022 correspondent à 65.64 équivalents plein temps (+6.74 ept, +11.4% par rapport à 2021) assumés par 118 personnes (voir le tableau ci-dessous). Les charges totales de personnel progressent d'environ Fr. 770'000.00, soit +12.46 % par rapport au budget 2021.

Statistique du personnel communal pour 2022

Services	Budget 2023 et suivants	Budget 2022	Budget 2021
	ept	ept	ept
Service administratif	8.72	8.3	7.58
Secrétariat général & RH	5.51	5.09	4.37
Contrôle de l'habitant	3.21	3.21	3.21
Service à la population	18.37	17.63	15.99
Administration scolaire et de l'AES	2.62	2.21	1.19
Prestations à la population	0.50	0.17	0.00
Accueil extrascolaire (AES)	5.31	5.31	4.67
Patrouilleurs et cours de natation	1.19	1.19	1.12
Bibliothèque	1.65	1.70	1.74
Service social	4.70	4.70	5.07
Service des curatelles	2.40	2.35	2.20
Service des finances	4.48	4.48	4.45
Service technique	32.52	30.53	26.07
Direction du Service, Secrétariat et Projets	5.65	4.87	3.10
Urbanisme et Police des constructions	2.80	2.92	2.80
Nature et paysage	1.00	0.42	0.00
Adduction d'eau	1.05	1.05	1.04
Bâtiments	10.26	10.26	10.07
Edilité	9.09	8.34	6.59
Déchetterie	2.67	2.67	2.47
Service des forêts	4.70	4.70	4.81
Apprentissage	4	4	4
Commerce	2	2	2
Bâtiment	1	1	1
Forêt	1	1	1
Total	68.79	65.64	58.90

L'augmentation importante (+9.89 ept) à terme de la dotation en personnel des services communaux, en plus de quelques augmentations qui répondent à l'accroissement de la population et à l'amélioration des services, est principalement due aux mesures de réorganisation et de renforcement des ressources de l'administration communale préconisées par l'audit réalisée en 2020 par la société BDO, au total 9.3 ept :

- Administration générale : +1.3 ept
- Service à la population : +2 ept
- Service technique : +6 ept (administration +1.5 ept, responsables de projets +2 ept, édilité +2.5 ept)

Revenus fiscaux

Les recettes fiscales 2022 ont été évaluées de manière raisonnable en tenant compte de leur évolution durant les premiers exercices de la commune, de l'évolution de la démographie et des estimations statistiques mises à disposition par le Service cantonal des contributions.

Il convient de souligner que la diminution importante des revenus des impôts sur les personnes morales due à la réforme de la fiscalité des entreprises n'est compensée, en 2022, que par une contribution cantonale de Fr. 215'000.00 de compensation de base (un montant à ce titre sera versé jusqu'en 2026). La compensation « cas de rigueur » de Fr. 450'000.00 a été versée pour la dernière fois en 2021.

Le total des revenus fiscaux inscrits au budget 2022 s'élève à Fr. 23'900'000.00, soit une augmentation de près de Fr. 1'660'100.00 (+7.47 %) par rapport au budget 2021.

Les comptes 2021, actuellement en cours de bouclage, confirment que les revenus fiscaux souffrent moins que prévu de la crise sanitaire et que le développement immobilier au sein de la commune maintient à un niveau élevé les revenus des impôts immobiliers.

Impôt	Budget 2022	Budget 2021
Personnes physiques, revenu	17'000'000.00	15'600'000.00
Personnes physiques, fortune	1'100'000.00	1'200'000.00
A la source	400'000.00	350'000.00
Prestations en capital	450'000.00	350'000.00
Gains immobiliers et plus-values	550'000.00	550'000.00
Mutations	750'000.00	700'000.00
Successions et donations	10'000.00	5'000.00
Contributions immobilières	2'350'000.00	2'250'000.00
Personnes morales, bénéfice	600'000.00	550'000.00
Personnes morales, capital	30'000.00	30'000.00
Sur les automates	0.00	1'900.00
Sur les véhicules	605'000.00	600'000.00
Sur les chiens	51'000.00	49'000.00
Total	23'896'900.00	22'235'900.00

Sur la base des chiffres proposés pour le budget 2022, un point d'impôt communal correspond à Fr. 220'300.00.

Pour plus de détails, voir sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>



Budget des investissements 2022

Le budget des investissements 2022 présenté ci-dessous représente le budget approuvé par le Conseil général dans sa séance du 6 décembre 2021. Il constitue la part approuvée à cette date des projets d'investissements 2022 inscrits dans la planification financière 2022 - 2026 (voir ci-avant).

En résumé	Investissements 2022		
	Dépenses	Recettes	Nettes
Reports de projets déjà décidés	4'947'000.00	430'000.00	4'517'000.00
Nouveaux projets approuvés fin 2021	162'000.00	12'000.00	150'000.00
Dépenses/Recettes d'investissements non affectées	40'000.00	4'087'000.00	- 4'047'000.00
Total	5'149'000.00	4'529'000.00	620'000.00
dont pour les chapitres EP et EU	1'230'000.00	930'000.00	300'000.00

Autres projets inscrits au plan financier pour 2022	3'793'000.00	2'454'900.00	1'338'100.00
---	--------------	--------------	--------------

Pour plus de détails, voir sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>

Liste des projets inscrits au budget des investissements 2022

Lieu ¹⁾	Statut ²⁾	Objet	Crédit voté + dépenses - recettes	Budget 2022 + dépenses - recettes
Formation				
RO	En cours	Construction centre scolaire	7'500'000.00 500'000.00	2'500'000.00 0.00
Culture, sports et loisirs				
RO	En cours	Aménagements de vestiaires au terrain de football	1'050'000.00 0.00	449'000.00 0.00
Routes communales				
RO	En cours	Liaison piétonne Rte de Montena - Rte cantonale	150'000.00 0.00	129'000.00 0.00
FG	En cours	Etude giratoire Rte de Grenilles - Rte du Bry	35'000.00 0.00	35'000.00 0.00
GX	En cours	Etude mise en conformité arrêts de bus	30'000.00 0.00	23'000.00 0.00
RO	En cours	Mise en conformité arrêt de bus	80'000.00 0.00	80'000.00 0.00
FG	En cours	Etude zone 30 km/h Rte du Bry	50'000.00 0.00	10'000.00 0.00
GX	En cours	Etude de modérations de trafic	80'000.00 0.00	50'000.00 0.00
GX	En cours	Assainissement de l'éclairage public	150'000.00 0.00	50'000.00 0.00
RS	En cours	Etude assainissement Rte du Glèbe	95'000.00 0.00	55'000.00 0.00
Véhicule du Service technique				
GX	Approuvé	Remplacement d'un tracteur édilitaire	162'000.00 -12'000.00	162'000.00 -12'000.00

Approvisionnement en eau				
GX		Taxes de raccordement		0.00 - 300'000.00
GX	En cours	Liaison des réseaux d'approvisionnement Haut et Bas-Gibloux	1'760'000.00 - 680'000.00	400'000.00 - 430'000.00
FP-RO	En cours	Maillage des réseaux	620'000.00 0.00	50'000.00 0.00
VO	En cours	Déplacement conduite	90'000.00 0.00	90'000.00 0.00
GX	En cours	Etudes protection des sources	133'000.00 0.00	60'000.00 0.00
Protection des eaux				
GX		Taxes de raccordement		0.00 - 200'000.00
FP	En cours	Mise en séparatif	2'500'000.00 0.00	200'000.00 0.00
RO	En cours	Mise en séparatif du réseau Etude et travaux	3'170'000.00 0.00	170'000.00 0.00
VG	En cours	Allègements collecteurs, secteur Sud	400'000.00 0.00	240'000.00 0.00
VO	En cours	Mise en séparatif secteur Romanoche	100'000.00 0.00	20'000.00 0.00
Cimetières				
CO	En cours	Rénovation mur du cimetière	100'000.00 0.00	90'000.00 0.00
Aménagement du territoire				
FG		Contributions d'équipements		0.00 - 276'000.00
GX	En cours	Harmonisation PAL	210'000.00 0.00	70'000.00 0.00
GX	En cours	Harmonisation PAL, études complémentaires	75'000.00 0.00	6'000.00 0.00
GX	En cours	Analyse des plans d'aménagement de détails	105'000.00 0.00	50'000.00 0.00
GX	En cours	Développement du système d'information du territoire	70'000.00 0.00	20'000.00 0.00
Immeubles du patrimoine financier				
RO	En cours	Rénovation mur de soutènement de la ferme de la Chauderette	120'000.00 0.00	100'000.00 0.00
RO	En cours	Vente terrain ZA Combernesse	40'000.00 - 1'190'000.00	40'000.00 - 1'071'000.00
RO	Approuvé	Vente du domaine d'Illens	0.00 - 2'240'000.00	0.00 - 2'240'000.00
		Totaux		5'149'000.00 - 4'529'000.00
		Excédent de dépenses		620'000.00

¹⁾ La première colonne du tableau ci-dessus indique par une abréviation le(s) village(s) où se situe le projet. L'abréviation GX (pour Gibloux) indique que le projet ou l'objet concerne l'ensemble de la commune.

²⁾ Le statut du projet indique si le projet est en cours (déjà approuvé par une ancienne commune ou le Conseil général) ou approuvé (il a fait l'objet d'une décision de crédit d'engagement du Conseil général dans le cadre du budget 2022).

Statistiques fiscales - quelques chiffres

Les chiffres sont extraits de la statistique fiscale cantonale 2019 publiée en novembre 2021 par la Direction cantonale des finances, établie sur la base de l'état des taxations arrêté au 30 juin 2021.

Impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques

175'604 contribuables (sur 198'232) se sont acquittés d'un total de 822.5 millions de francs (+4.11 % par rapport à 2018) pour un revenu imposable total de 9.847 milliards de francs (+3.2 % par rapport à 2018).

- 55.5 % des personnes physiques ont un revenu imposable inférieur à 50'000 francs. Ils ont payé 16.6% des impôts sur le revenu.
- 32.7% des personnes physiques ont un revenu imposable situé entre 50'000 francs et 100'000 francs. Ils ont payé 39.7% des impôts sur le revenu.
- 11.8 % des personnes physiques ont un revenu imposable supérieur à 100'000 francs. Ils ont payé 43.7% des impôts sur le revenu.

Impôt cantonal sur la fortune des personnes physiques

65'367 contribuables (sur 198'232) se sont acquittés d'un total de 90.1 millions de francs (+6.25 % par rapport à 2018) pour une fortune imposable totale de 30.5 milliards de francs (+5.66 % par rapport à 2018).

- 75.5% des personnes physiques ont une fortune imposable inférieure à 100'000 francs. Ils ont payé 2.0% des impôts sur la fortune.
- 21.4% des personnes physiques ont une fortune imposable située entre 100'000 francs et 1'000'000 de francs. Ils ont payé 38.4% des impôts sur la fortune.
- 3.1% des personnes physiques ont une fortune imposable supérieure à 1'000'000 de francs. Ils ont payé 59.6% des impôts sur la fortune.

Cotes cantonales 2019 par communes des impôts sur les personnes physiques

Impôt total = impôt sur revenu + impôt sur la fortune en **Fr./habitant** sans application du coefficient de l'impôt communal.

District de la Sarine

Fribourg Ville	2'778.00
Moyenne Sarine-Campagne	2'963.00
• la plus basse (Senèdes)	2'138.00
• la plus haute (Pierrafortscha)	4'850.00
Gibloux	2'638.00 (+ 3.33 % par rapport à 2018)

Canton

Médiane	la moitié des communes ont une cote	>2'668.00
Moyenne		2'838.00
La plus basse :	Jaun	1'808.00
Le podium :	Auboranges	11'246.00
	Greng	9'745.00
	Crésuz	7'046.00

Pour plus de détails voir : <https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-11/statistique-2019.pdf>

Calendrier pour la facturation des taxes, impôts et autres contributions

Objet	Facturation	Échéance	Commentaire
Contribution immobilière	Février	31 mars	
Impôts sur les chiens	Mars	30 avril	
Impôts	Mai	30 juin au 28 février	9 acomptes + solde
Eau et épuration	Juin	31 juillet	Taxes de base
Déchets	Octobre	30 novembre	
Taxe non pompier	Octobre	30 novembre	
Eau et épuration	Novembre	31 décembre	Taxes d'exploitation
Parchets communaux	Novembre	31 décembre	

Les diverses taxes sont facturées en application des règlements communaux en vigueur qui sont à disposition sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>.

La plupart des règlements communaux ont été révisés et harmonisés comme prévu par la convention de fusion. En l'état, seule la facturation de la taxe non pompier se base sur les règlements des anciennes communes qui restent en vigueur jusqu'à l'approbation du règlement communal harmonisé.

Les voies de droit, en cas de réclamation sur une facture, sont inscrites au verso des factures. Nous soulignons la nécessité de respecter les délais qui y sont prévus.

Facturation des impôts

Règles générales de facturation des impôts

La facturation des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est prévue selon la forme standard : 9 acomptes + le solde. Comme annoncé dans le paragraphe ci-dessus, le calendrier appliqué est le suivant :

- échéances des 9 acomptes de fin juin à fin février,
- établissement du décompte dès réception de l'avis de taxation établi par le Service cantonal des contributions.

À l'exception de la Paroisse de Vuisternens-en-Ogoz, l'impôt paroissial sur les personnes physiques est facturé par la commune.

Comment les acomptes ont-ils été calculés ?

Le montant des acomptes est calculé sur la base de la cote de la dernière taxation fiscale connue. Il est de la responsabilité des contribuables de vérifier qu'ils ont reçu des acomptes d'impôts et que le montant des acomptes correspond à leur situation fiscale actuelle. Si tel n'est pas le cas (par ex. revenu antérieur extraordinaire, arrêt durable de l'activité), vous avez la possibilité de contacter le Service des finances (tél. 026 552 59 05 ou finances@commune-gibloux.ch) afin d'adapter vos acomptes. En cas d'augmentation de vos revenus, ceci vous évitera de devoir payer un montant important en une fois lors de l'établissement du décompte final.

A quelle date vais-je recevoir le décompte final de mes impôts ?

Avec l'introduction de la taxation annuelle, l'impôt 2021 sera basé sur les revenus obtenus durant l'année 2021. Aussi, ce ne sera qu'à partir de 2022, après l'examen de votre déclaration indiquant vos revenus 2021, que le Service des finances pourra établir, sur la base des indications du Service cantonal des contributions, le décompte du solde de l'impôt 2021.

Et les intérêts ?

Si les acomptes 2021 versés se révèlent insuffisants pour couvrir l'impôt 2021 fixé par la taxation, les compléments à payer feront l'objet d'une facturation d'intérêts compensatoires au taux de 1.5 % (taux revu à 0% pour l'année fiscale 2022). Ces intérêts seront calculés à partir du 30 juin 2022 jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte. En revanche, si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur au taux de 3 % sera accordé sur les montants remboursés. Nous appliquons les mêmes taux que le Service des contributions.

A quoi sert le bulletin intitulé « Acompte volontaire 2021 » ?

Après avoir rempli votre déclaration 2021, au début de l'année 2022, vous pouvez calculer votre revenu et votre fortune imposables 2021. Si, à ce moment-là, vous constatez que l'impôt réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il est encore temps pour compléter le versement de vos acomptes 2021 afin de limiter le montant à payer au moment de l'établissement du décompte final et d'éviter ou de réduire la facturation d'intérêts compensatoires. A cet effet, un bulletin de versement, intitulé « Acompte volontaire 2021 », à compléter à votre convenance, est joint à l'envoi des acomptes.

Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, vous devez modifier chaque année l'ordre permanent en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (joindre les bulletins de versement qui sont codifiés). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la « bonne » année.

Recommandations et divers

Pour vos paiements, nous vous prions d'utiliser exclusivement les bulletins de versement BVR ou QR joints aux factures qui vous sont adressées et de saisir ou scanner toutes les données de codage en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique. Nous sommes actuellement dans une phase de transition puisque tous les émetteurs de factures doivent prochainement passer à la facturation avec les nouveaux bulletins de versement QR. Nous allons mettre en place cette nouvelle facturation durant ce printemps 2022. Nous vous rendons attentifs au fait que **les bulletins de versement actuels de type BVR ne pourront plus être traités après le 1^{er} octobre 2022 par les instituts financiers et les versements vous seront retournés, seuls les bulletins de versement QR étant acceptés.**

Lorsque les circonstances le justifient, un arrangement peut être accordé pour le paiement d'une facture, sur demande écrite, moyennant intérêts (au taux actuel de 1.5%) et frais facturés en sus (actuellement Fr. 20.00 dès 6 mensualités, voir document « Emoluments de chancellerie » publié sur notre site internet <https://www.commune-gibloux.ch>).

Par ailleurs, nous nous référons aux communications figurant au verso des factures. En particulier, nous soulignons que le délai de contestation des factures est de 30 jours dès réception.



Journée contre le bruit

« Le bruit... hors-jeu ! » - Quand le bruit perturbe votre havre de paix

A peine le printemps arrivé, la vie s'installe dans le jardin et, avec elle, le bruit. On tond, on taille, on broie. Des plaintes à propos du bruit provoqué par les outils de jardinage bruyants du voisinage sont ensuite déposées auprès de la commune.

La « Journée contre le bruit » du 27 avril 2022 marquera le lancement de la campagne de cette année contre le bruit. L'accent sera mis, dans toute la Suisse, sur les travaux de jardin bruyants afin de démontrer qu'il est possible de faire moins de bruit. En effet, de nombreux travaux de jardinage peuvent parfaitement être effectués sans bruit, par exemple à la main.

Des muscles plutôt que des moteurs : dans le jardin, presque tous les travaux peuvent être effectués sans problème à la main, un travail silencieux et soucieux de l'environnement. Le large éventail d'outils manuels de jardinage doit motiver à renoncer aux engins motorisés.

Nous vous rappelons, au besoin, l'article 18 al. 2 de notre règlement de police qui précise, en outre, qu'il est interdit d'utiliser des instruments ou appareils bruyants le dimanche et les jours fériés et, en semaine, de 12h à 13h et de 20h à 7h. Le samedi, l'interdiction vaut jusqu'à 8h et de 12h à 13h. Nous vous remercions de respecter ces directives.



Déchets en forêt



Des plaintes ont été enregistrées concernant le dépôt régulier de restes de nourriture dans les différentes forêts de la commune. Ce type de comportement est interdit car il met en danger la santé des animaux sauvages ainsi que des chiens.

En outre, nous nous permettons de vous rappeler l'article 19 al. 2k de notre règlement de police ainsi que l'article 5 al. 2 du règlement relatif à la gestion des déchets qui traitent de ce point et précisent qu'il est interdit de jeter ou déposer des déchets en dehors des installations d'élimination autorisées. Les contrevenants s'exposent à des amendes.

Ci-dessous un extrait de l'ordonnance concernant la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes :

Art. 18 Nourrissage (art. 10 LCha)

¹ Le nourrissage des mammifères sauvages ainsi que la pose à leur intention d'installations permanentes ou temporaires de nourrissage, notamment celle de crèches, de pierres à sel ou d'appâts carnés (charniers), sont soumis à l'autorisation du Service; l'accord du ou de la propriétaire du fonds est réservé si des dommages aux forêts ou aux cultures sont possibles.

² Le dépôt d'appâts carnés (charniers) pour les mammifères ou les oiseaux est en outre soumis aux dispositions légales concernant les épizooties.

Affaires scolaires – Structures de garde

La nouvelle organisation scolaire de Gibloux s'est concrétisée en octobre 2021, alors que le Conseil général a accepté, à une très large majorité, un investissement de CHF 7'000'000.- pour l'agrandissement de l'école de Rossens. Depuis lors, le Conseil communal et ses différentes commissions ont travaillé avec nos mandataires afin de prévoir au mieux les travaux de construction qui devraient débiter à la fin de l'année scolaire, soit à l'été 2022. En parallèle, il est désormais temps de prévoir la rénovation de l'ancien bâtiment de l'école de Rossens, dont les travaux devraient débiter à la fin du chantier sur le bâtiment le plus récent.

Même si ces deux projets de construction focaliseront l'attention du Conseil communal, celui-ci doit déjà penser à débiter les travaux dans les autres Etablissements, puisque la réorganisation du Cercle scolaire de Gibloux devrait normalement être mise en place à la fin de l'année 2026.

La Commission des Affaires Scolaires et Extrascolaires (CASE), qui regroupe deux anciennes commissions (la Commission des Affaires Scolaires – CAS et la Commission des Structures de Garde – CSG) assistera le Dicastère dans différentes tâches importantes au cours de cette législature. Outre les projets de constructions ou d'agrandissements d'écoles, il y aura notamment lieu de définir une nouvelle politique en matière de transports scolaires, le déménagement projeté de la crèche de Grangeneuve à Corpataux ou encore de préparer le règlement sur les structures de garde.

Ecole enfantine – Rappel

Les enfants nés entre le 1^{er} août 2017 et le 31 juillet 2018 seront en âge de commencer l'école enfantine au mois d'août prochain.

Un courrier a été adressé à tous les parents concernés et le délai de retour des formulaires d'inscription était fixé au **4 mars 2022**.

En cas d'oubli, nous vous demandons de bien vouloir contacter rapidement Mme Antoinette Clerc, cheffe de secteur (026 552 59 04 ou admin.scolaire@commune-gibloux.ch).

Politique Enfance et Jeunesse

La première législature (2016-2021) a permis à la Commune de Gibloux de mettre en place une politique d'enfance et jeunesse. Avec le concours de la commission enfance et jeunesse (CEJ), le Conseil communal de Gibloux a lancé deux projets : FriTime Gibloux (jusqu'à 12 ans) et Midnight Gibloux (de 12 à 17 ans).

Pour les raisons sanitaires que l'on connaît, ces deux projets ont été quelque peu perturbés au courant de l'année 2021. Néanmoins, FriTime et Midnight ont pu continuer de fonctionner, toujours avec un succès important et grandissant.

Les objectifs de la législature 2021-2026 seront de pérenniser la politique enfance et jeunesse de la Commune de Gibloux. L'actuelle CEJ, après s'être constituée en mai 2021, a commencé les travaux de réflexion et lancé un sondage auprès des élèves du CO du Gibloux. Ces différents travaux devraient permettre de débiter sur un troisième rapport sur la politique enfance et jeunesse d'ici à l'automne 2022.



FriTime Gibloux

Ce projet permet de faire découvrir de nombreuses activités extrascolaires aux enfants de la commune en y associant le réseau associatif local et en valorisant le travail bénévole en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Un groupe de coordination, composé de personnes bénévoles issues de la commune, a été mis sur pied pour promouvoir le projet. Alors que l'Association cantonale FriTime exige la mise sur pied de 12 activités par année, il en a été proposé plus du double chaque année.

Malgré la situation sanitaire qui a compliqué leur mise en place, de nombreuses activités ont pu être proposées. Souhaitant apporter une reconnaissance plus importante aux personnes qui s'engagent pour ce projet, le Conseil général a accepté la proposition du Conseil communal d'octroyer aux membres du groupe de planification des jetons de présence, et ce dès l'année 2022.

Le Dicastère responsable profite de cette occasion pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui prennent de leur temps pour ce projet et, plus particulièrement Mme Marion Chavanne, responsable du groupe de planification !

Midnight Gibloux

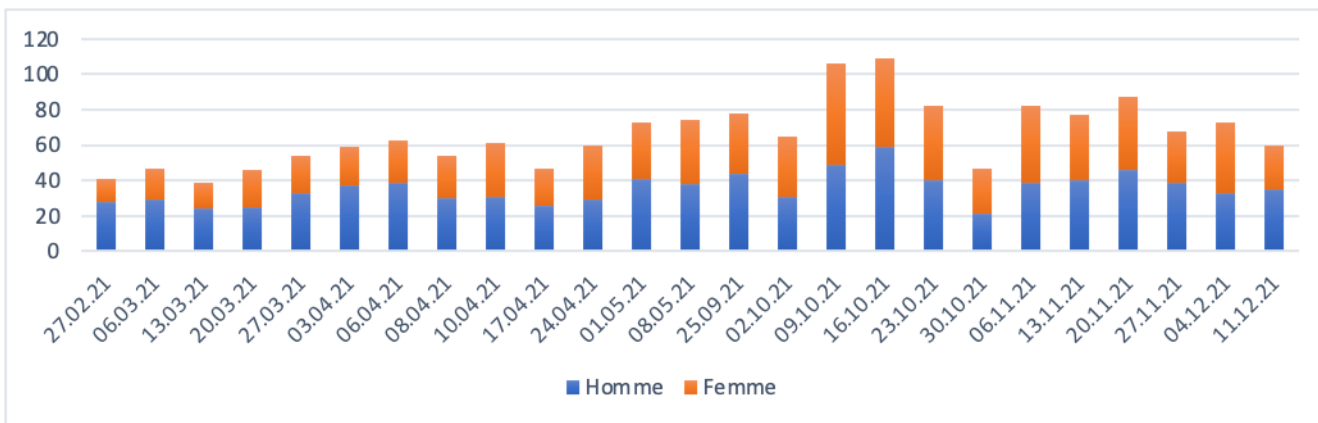
Ce projet a été développé en collaboration avec la Fondation Idée Sport. Il consiste à ouvrir les salles de sport le samedi soir afin de permettre aux jeunes de 12 à 17 ans de bénéficier d'un espace qu'ils peuvent s'approprier afin d'y pratiquer des activités sportives et culturelles, ou simplement d'échanger et de se rencontrer.

Au cours de l'année écoulée, le projet a, comme à l'accoutumée, été plébiscité par les jeunes, comme le démontrent les statistiques transmises par la Fondation :

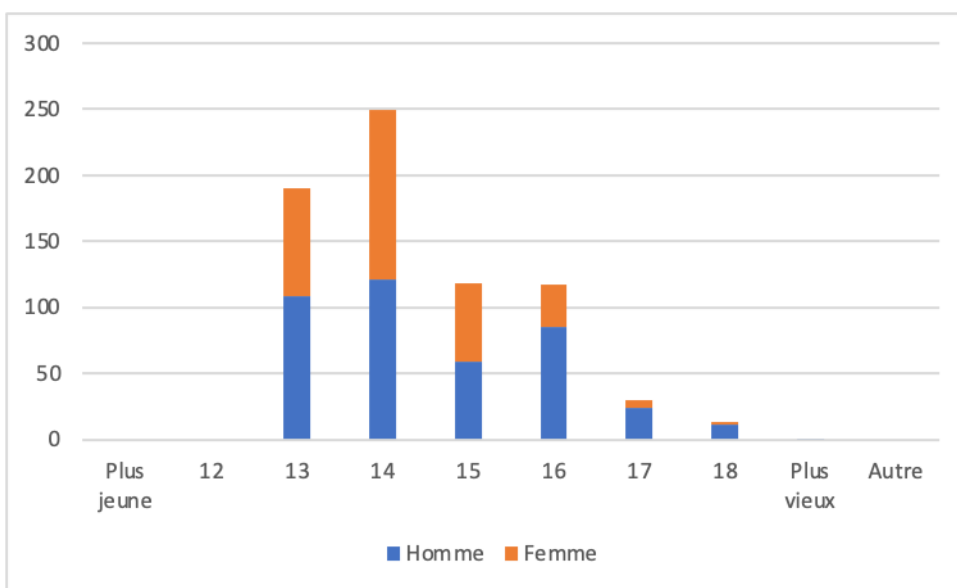
	2019	2020	2021
Données du projet Midnight Gibloux			
Événements	24	14	25
Nombre de participant·e·s enregistré·e·s			
Total	371	349	265
Hommes	207	203	142
Femmes	164	146	123
Nombre de visites			
Total	1478	972	1652
Hommes	846	577	886
Femmes	632	395	766
Statistiques de la participation par soirée			
Moyenne participation totale	61.6	69.4	66.5
Moyenne hommes	35.3	41.2	35.6
Moyenne femmes	26.3	28.2	31
Maximum	87	143	109
Minimum	27	29	39

Au début de l'année 2021, les soirées ont été un peu moins fréquentées en raison de la pandémie. Depuis que les règles appliquées ont été quelque peu assouplies (dès le mois de mai 2021), la participation est encore plus importante (avec deux soirées à plus de 100 participantes et participants).

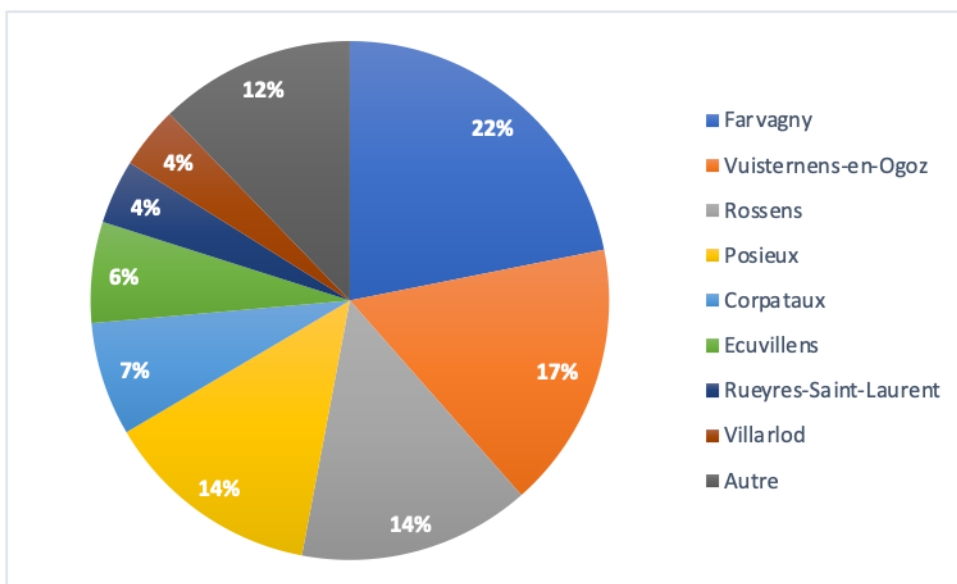
Participation par événement



Ce sont principalement les plus jeunes qui fréquentent ces soirées (majorité de 13-14 ans), bien que les 15-16 ans soient également bien représentés.



Au niveau de la participation des genres, le Midnight Gibloux est quasiment paritaire (53% de participants et 47% de participantes), ce qui est tout à fait réjouissant. De nombreux projets de la Fondation ne sont pas aussi égalitaires. L'on peut encore préciser la provenance des jeunes lors de ces événements, par village :



Autres actions

La pandémie nous avait empêché d'effectuer les promotions civiques en 2020. En novembre 2021, une trentaine de nouvelles citoyennes et de nouveaux citoyens y ont participé. Ce fut l'occasion de discuter des préoccupations de ces jeunes, mais également de passer un moment convivial, tout d'abord au Lasergame à Bulle, puis lors d'un souper à la Petite Pinte à Farvagny.

Groupe de planification FriTime

Le groupe de planification FriTime est composé de personnes désireuses de prendre un peu de leur temps afin d'organiser des activités pour les enfants jusqu'à douze ans. Comme indiqué ci-avant, le projet rencontre un succès très important : de nombreuses familles sont désireuses que l'offre puisse encore s'étoffer.

Afin de pouvoir continuer à proposer ces activités aux enfants de notre Commune et de pouvoir développer le projet, le groupe de planification FriTime cherche à se renforcer. Les personnes intéressées peuvent contacter le Conseiller communal en charge, M. Julien Gremaud (julien.gremaud@commune-gibloux.ch ou 079/442 70 82).

Le groupe de planification se réunit environ trois fois par année pour des séances qui ne durent pas plus de deux heures. Ces séances sont rémunérées. Chacun-e des membres du groupe de planification est responsable, en général, de trois à quatre activités par année.

N'hésitez pas à vous engager pour nos enfants et rejoignez un groupe de travail dynamique, pragmatique et plein d'idées !

Information sur les inscriptions aux accueils extrascolaires

La Commune de Gibloux met à disposition des parents quatre accueils extrascolaires situés à Le Glèbe (Estavayer-le-Gibloux), Farvagny-le-Grand, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz. Ces quatre accueils proposent de prendre en charge vos enfants en dehors du temps scolaire. Vos enfants peuvent être accueillis par nos équipes de 7h00 à 18h30, notamment durant le temps de midi. Les formulaires d'inscriptions sont disponibles sur notre site internet et **le délai de remise des inscriptions est fixé au 31 mai 2022.**

Durant certaines vacances scolaires (été, automne, Carnaval et Pâques), un accueil extrascolaire est également ouvert de 07h00 à 18h30. Tous les enfants scolarisés dans le cercle scolaire de Gibloux et hors Gibloux peuvent s'inscrire à l'Accueil extrascolaire vacances, y compris ceux qui ne se sont pas inscrits à l'AES pour la présente année scolaire. Le tarif se fixe en fonction du revenu fiscal déterminant du groupe familial (mariés ou concubins). Le prix des repas est à payer en plus du tarif d'accueil.

Inscriptions et autres informations disponibles sous :

<https://commune-gibloux.ch/ecole-formation/accueil-extrascolaire>



Exposition des écoles de Farvagny – Vuisternens-en-Ogoz

Le Cercle scolaire de Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz met sur pied une exposition qui a pour thème **les cultures du monde**. La population est cordialement invitée !

22-23 JUIN À VUISTERNENS
23-24 JUIN À FARVAGNY

CERCLE SCOLAIRE DE
Gibloux

17h30 à 20h

Larguons
les amarres

MOMENT DE
CONVIVALITÉ
APRÈS L'EXPO

EXPOSITION
des écoles de Farvagny - Vuisternens



Remise du Prix culturel de Gibloux 2020



M. Yann Philipona
Photo © Caroline Bruegger



Remise du prix culturel 2020 à M. Yann Philipona
par Mme Geneviève Frick, Conseillère communale
Photo © Caroline Bruegger

Le Prix culturel 2020 a été remis à son lauréat, M. Yann Philipona, par Mme Geneviève Frick, Conseillère communale, le dimanche 21 novembre 2021 à la salle La Tuffière, avant le spectacle « Une soirée anglaise » programmé dans le cadre de la saison culturelle de l'Association La Tuffière. Nous lui adressons à nouveau toutes nos félicitations !

Le Prix culturel de Gibloux est décerné chaque année. Toute personne ou société peut proposer un/e candidat/e. Le prix récompense une personne, un groupe de personnes ou une organisation résidant dans la commune de Gibloux ou ayant un fort lien avec la commune, qui s'est distingué/e par son engagement dans le domaine culturel.

Les dossiers de candidature sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 décembre de chaque année. L'annonce des lauréats du Prix culturel et du Mérite sportif 2021 paraîtra dans le prochain bulletin communal.

Abonnement culturel pour les jeunes de moins de 26 ans

L'abonnement culturel de 0 à 25 ans est né de la volonté de favoriser la pratique et la découverte culturelle des jeunes en Suisse par la mise en réseau des lieux et par une offre libre et illimitée.

Durant 365 jours, l'abonnement culturel donne libre accès à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs et expositions. Il est valable dans les cantons de Fribourg, Berne, Neuchâtel, Jura et Valais. **Il permet également aux jeunes d'assister aux spectacles de la saison culturelle de La Tuffière à Corpataux.**



Dans le but de promouvoir la culture, le Conseil communal a décidé d'offrir des abonnements aux jeunes de moins de 26 ans domiciliés dans notre commune et qui en font la demande. Une trentaine d'abonnements est encore disponible à ce jour. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de l'administration communale.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Plan directeur régional de la Sarine

Contexte général

Dans une logique d'équilibre régional, le Plan directeur régional de la Sarine vise un développement dynamique et ciblé des communes en complémentarité au développement de l'agglomération, ainsi qu'un cadre de vie de qualité pour l'entier de la région.

La révision de la législation fédérale et le nouveau plan directeur cantonal ont profondément redéfini les exigences et les tâches des différents acteurs concernés par l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, les régions sont considérées comme un maillon essentiel du processus de développement territorial et sont, à ce titre, investies de nouvelles missions et responsabilités. Les régions sont notamment chargées d'élaborer des plans directeurs régionaux à l'échelle des districts.

Un plan directeur régional (ci-après PDR) est un outil permettant de guider et de coordonner le développement souhaité par une région, en apportant au territoire une cohérence d'aménagement allant au-delà des frontières communales. Il s'agit d'une stratégie multisectorielle visant à déployer des actions concrètes en matière d'urbanisation, de mobilité, de nature et paysage et de tourisme. Dans la poursuite des objectifs partagés, un PDR lie juridiquement le Canton, la Région et les Communes.

L'élaboration d'un PDR vise ainsi à répondre à une exigence légale mais également à offrir aux régions et aux communes concernées l'occasion de façonner activement leur territoire vers une attractivité et une qualité de vie renouvelées. Au-delà du processus technique, la réalisation d'un PDR présente l'opportunité de faire des choix de société et de dessiner l'avenir du district.

Objectifs

Le plan directeur de la Sarine vise un équilibre régional par un développement dynamique et ciblé des communes en complémentarité au développement de l'agglomération, ainsi qu'un cadre de vie de qualité pour l'entier de la région. Il s'articule de manière soudée et cohérente avec le projet d'agglomération.

Afin de favoriser l'équilibre régional, les services à la population, les équipements régionaux et les zones d'activités régionales sont implantés dans des emplacements stratégiques en prolongement des axes fonctionnels de l'agglomération. Situées sur ces axes bien desservis par les transports publics et la mobilité douce, les localités à renforcer jouent le rôle de polarités attractives pour l'ensemble de la région. En assurant un potentiel d'extension aux zones d'activités régionales, la région dispose d'une marge de manœuvre importante dans la gestion de son développement économique.

Les directives cantonales fixent un cadre essentiellement quantitatif au développement régional. Le levier d'action du plan directeur régional de la Sarine réside non seulement dans la répartition judicieuse des quotas, mais également dans la garantie d'un cadre de vie de qualité pour la population.

La requalification des espaces publics des centres présente un atout indéniable pour les localités de la région. Les vocations des localités et des zones d'activités régionales sont définies afin de garantir un développement régional adapté aux réalités territoriales.

Afin de favoriser le report modal pour les déplacements utilitaires comme de loisirs, l'infrastructure ferroviaire existante est complétée par la création de deux axes forts de lignes de bus régionales. Les principaux arrêts TP de ces différentes lignes sont transformés en plateforme multimodale, accessibles facilement en MD (mobilité douce) et disposant d'emplacements pour du B+R et du P+R. Le réseau de mobilité douce à l'échelle de la région est complété et permet de relier rapidement et de manière attractive et sûre l'ensemble des pôles d'attractivité.

Afin de valoriser l'attractivité paysagère et touristique de la région, les espaces naturels et de loisirs ainsi que les sites sacrés, patrimoniaux et agrotouristiques d'intérêt régional sont identifiés, et l'amélioration de leur accessibilité et de leur attractivité est prévue. Un itinéraire longeant la Sarine permettra de relier le lac de la Gruyère et le lac de Schiffenen et jouera un rôle identitaire pour la région. La vocation des rives de lacs est définie afin de soutenir un développement touristique ciblé des rives tout en préservant leurs qualités naturelles.

En visant l'équilibre régional et la qualité de vie de sa population, la région renforce son dynamisme et son attractivité.

Projet de territoire Sarine

Le district de la Sarine abrite en son cœur une zone urbaine vaste et dense, avec la ville de Fribourg, chef-lieu cantonal, et son agglomération. Au-delà de l'agglomération, son paysage rural comprend des polarités urbaines et de plus petits villages, mais est aussi marqué par la présence d'une importante trame naturelle, avec la Sarine, ses gorges, ses lacs, et les premiers versants des Préalpes. En tant que district le plus peuplé du canton, abritant également le plus grand pôle d'emplois, il n'échappe pas aux tendances de mitage du territoire et présente des enjeux de développement considérables. Pour ces raisons, le PDR de la Sarine accorde une attention particulière à l'équilibre du développement régional. Chaque sous-région du district et chacune des communes qui les composent sont ainsi planifiées dans un souci de complémentarité, que ce soit au niveau de leur caractère et identité propres ou de leur fonction pour le district. En mettant en place un réseau de localités attractives, solidaires et aux atouts diversifiés, le district de la Sarine souhaite affirmer sur le long terme son potentiel de région forte et dynamique.

Urbanisation

En matière d'urbanisation, et afin de répondre à la forte croissance démographique et des places de travail attendue dans le district, le PDR définit une série d'axes fonctionnels permettant d'organiser et de prioriser le développement. Bien desservis par le système de transports, ils font le lien entre le centre cantonal et les régions qui l'entourent, à savoir les régions de la Haute Sarine, du Gibloux, de Sarine Ouest et de Sarine Nord. Le long de ces axes, le PDR attribue des fonctions spécifiques aux localités et aux zones d'activités en prévoyant un développement de celles-ci d'une manière qui soit adaptée aux spécificités locales. Le PDR planifie également une répartition équilibrée des services à la population, des équipements régionaux et des zones d'activités régionales. À une échelle plus locale, un accent particulier est mis sur la requalification des espaces publics et la qualité du bâti, ces éléments renforçant la qualité de vie dans les différentes localités de la région.

Mobilité

En matière de mobilité, le développement démographique et économique du district implique des besoins accrus de la population en termes de déplacements. L'objectif du PDR est de favoriser, lorsque cela est possible, les moyens de déplacement présentant le moins d'impact sur l'environnement en limitant l'utilisation de transports individuels motorisés. Pour y parvenir, il est prévu de compléter l'infrastructure ferroviaire existante par la création de deux axes forts de lignes de bus régionales. Les principaux arrêts de transports publics sont appelés à se transformer à terme en plateformes multimodales, facilement accessibles depuis les zones plus périphériques du district. Le PDR de la Sarine prévoit également un réseau de mobilité douce attractif à l'échelle de la région. Ce réseau, dédié notamment au vélo, sera complété et amélioré pour permettre de relier rapidement et de manière sûre l'ensemble des lieux de vie et de loisir, que cela soit entre le domicile et le lieu de travail ou vers un espace de détente.

Nature et paysage

En matière de nature et paysage, le PDR de la Sarine mise sur la valorisation des espaces naturels et de loisirs régionaux, ainsi que des espaces qui les relie (dénommés continuités vertes et bleues). Afin de protéger et mettre en valeur les rives des lacs du district, le PDR leur attribue des vocations spécifiques en définissant notamment les emplacements aptes à accueillir un regroupement des amarrages. Les stratégies en matière de nature et paysage visent ainsi à améliorer l'accueil de la population au sein des espaces ouverts tout en garantissant leur rôle de support essentiel à la biodiversité.

Tourisme

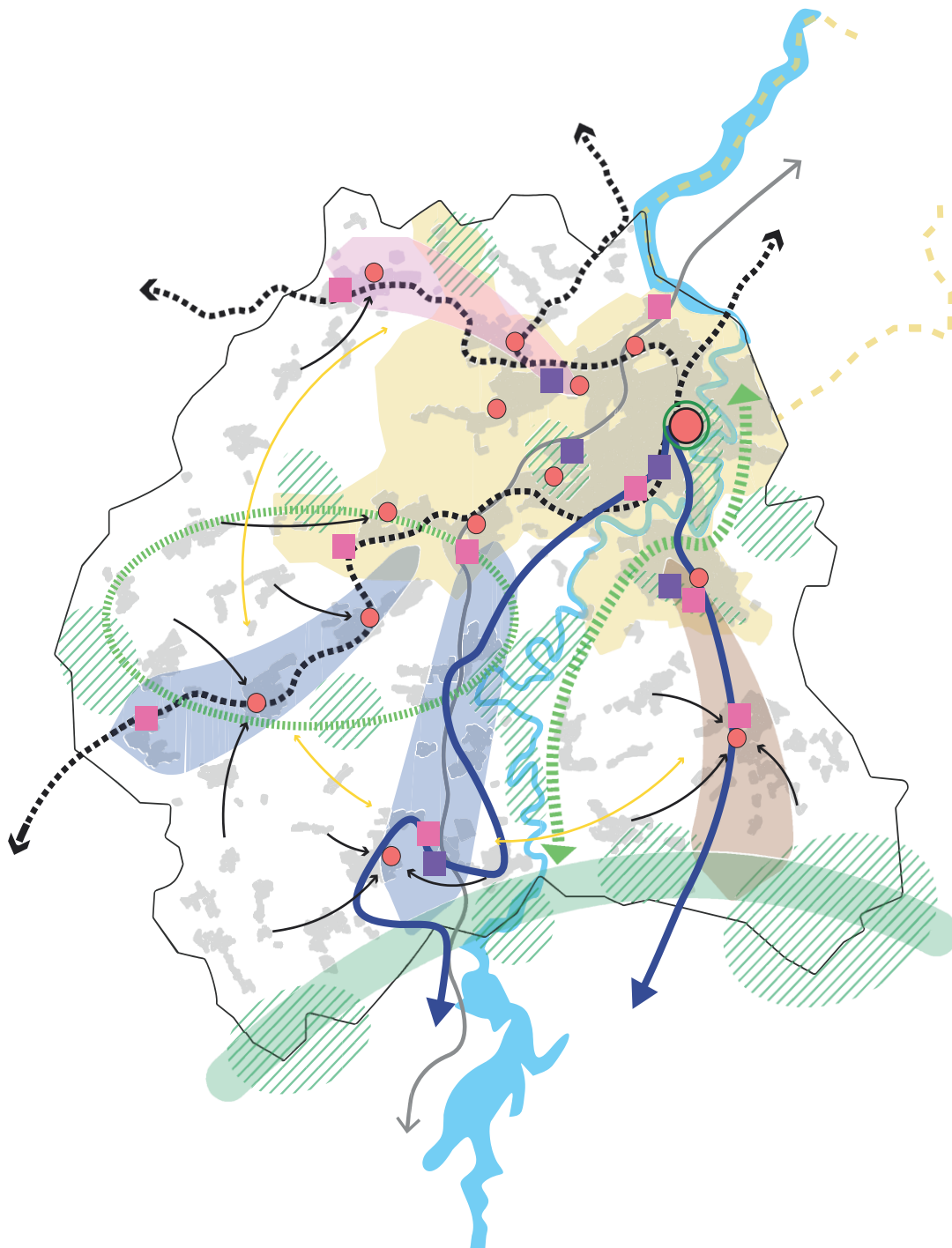
En matière de tourisme, le PDR met en valeur la richesse du patrimoine régional, qu'il soit agrotouristique, culturel ou encore religieux. À cette fin, il identifie une série d'entités touristiques majeures permettant de structurer et de développer une offre équilibrée à l'échelle du district. Les sites patrimoniaux, sacrés et agrotouristiques d'intérêt, répartis au sein de ces entités touristiques, sont valorisés et mis en relation par des parcours thématiques permettant la découverte des atouts locaux. L'un d'entre eux vise, par exemple, la réalisation d'un cheminement le long de la Sarine entre la ville de Fribourg et le lac de la Gruyère. Une gouvernance adaptée est également mise en place afin de promouvoir le tourisme dans la région.

En page suivante, vous trouverez un plan récapitulatif des mesures envisagées par le PDR de la Sarine. Pour de plus amples détails, nous vous invitons à consulter l'importante documentation publiée sur le site internet de l'Etat de Fribourg (vous trouverez le lien topique en consultant notre site internet communal).

Dans les grandes lignes, le PDR implique les conséquences suivantes quant au développement futur de notre Commune :







- **Urbanisation** : Toute planification territoriale future ne permettra un développement que dans les secteurs des villages de Corpataux, Farvagny-le-Grand et Rossens. Avant d'imaginer de nouveaux développements, le potentiel de densification des zones à bâtir actuellement en vigueur devra être presque intégralement exploité.
- **Economie** : Le développement économique se concentrera principalement à la sortie autoroutière de Rossens, avec une zone d'importance cantonale et une zone d'importance régionale. En outre, les zones locales existantes continueront à contribuer au dynamisme économique de notre Commune.
- **Mobilité** : Les deux points précédents impliquent un renforcement de la principale ligne de transports publics traversant notre territoire communal, à savoir la ligne Fribourg – Bulle, passant notamment par les villages de Corpataux, Rossens et Farvagny-le-Grand. De même, les lignes directes devraient être renforcées. Ces développements impliquent une augmentation de la cadence et donc de l'offre de transports.
- **Tourisme** : Le volet touristique s'intègre parfaitement dans les nouveaux objectifs communaux en la matière, à savoir le développement du tourisme doux, avec l'idée de pouvoir relier Fribourg au Barrage de Rossens par les gorges de la Sarine, ainsi que l'amélioration des cheminements sur le Mont-Gibloux, en respectant les différents utilisateurs.

Le PDR de la Sarine a été mis en consultation auprès de la population ; celle-ci se poursuivait pour les Communes jusqu'à la mi-mars. Le processus est donc en cours et sera chapeauté à l'avenir par l'Association régionale de la Sarine dont la constitution interviendra en 2022. Le Conseil communal, avec l'appui des services communaux, portera une attention particulière au développement de ce dossier et à sa mise en œuvre afin de s'assurer du respect des intérêts communaux en présence et, par voie de conséquence, des intérêts de la population de notre belle région.








Légende






Urbanisation

-  Agglomération de Fribourg
-  Axe fonctionnel
-  Pôle cantonal
-  Localité à renforcer et à relier
-  Zone d'activités cantonale
-  Zone d'activités régionale

Mobilité

-  Lignes ferroviaires
-  Lignes de bus régionales principales
-  Autoroute
-  Rabattement
-  Compléments au réseau cantonal cyclable

Nature, paysage et tourisme

-  Pôle touristique
-  Espace naturel et de loisirs
-  Chemin de la Sarine
-  Boucle des Plaines
-  Préalpes

GRAVIÈRES

Exploitation de la Gravière de Grands-Champs

Le bulletin communal du mois de décembre 2021 annonçait que la société exploitante souhaitait réaliser des installations complémentaires sur le site de la Gravière de Grand-Champs. Finalement, après mûre réflexion et compte tenu des nombreuses oppositions au projet, la société exploitante a décidé de retirer sa demande de permis de construire ainsi que la demande de modification partielle du PAL. Elle ne renonce cependant pas au projet, celui-ci sera réétudié pour répondre positivement aux principaux critères soulevés par les opposants.

Le Conseil communal a pris acte de cette décision qui rend ainsi la procédure en lien avec la demande de permis de construire ainsi que celle liée à la modification du PAL caduques.

La modification partielle du PAL étant directement liée à la demande de permis de construire, le Conseil communal a décidé de ne pas poursuivre cette procédure.

NATURE ET PAYSAGE

Fête de la Nature – Samedi 21 mai 2022

La Fête de la nature aura lieu le **21 mai 2022 de 13h00 à 17h30**. La commune de Gibloux ainsi que le Service des forêts et de la nature du canton de Fribourg invitent la population à venir découvrir quelques-unes des richesses naturelles présentes sur le territoire communal.

Le long d'un tracé libre non balisé, à parcourir à pied ou à vélo, passant par les différents sites nommés ci-dessous, les visiteurs découvriront les actions menées en faveur d'une biodiversité à préserver. La fête se poursuivra également en soirée de **21h00 à 23h00** avec concert de grenouilles, ballet de papillons de nuit et voltiges de chauves-souris.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur WNA



13h00 à 17h30

Poste 1 - Favoriser les espèces (Jérôme Gremaud, Bureau d'écologie Atelier 11a)

Dans leur milieu naturel, les hirondelles de rivage utilisent les falaises de sable pour creuser leurs nids. Avec la canalisation des rivières, ce type de milieu s'est fortement raréfié. Une butte artificielle a été aménagée sur le site de Contramont, permettant à ces oiseaux menacés de se reproduire. De plus, les gouilles aménagées dans l'ancienne gravière offrent des biotopes de choix aux amphibiens.

Poste 2 - Agriculture, nature et paysage (Philippe Gavillet, Réseau écologique et Jacques Frioud, SFN)

En plaine, la majeure partie des surfaces est exploitée par l'agriculture. Les agriculteurs ont ainsi un rôle très important dans la préservation de la biodiversité. De plus, l'agriculture modèle le paysage, cher à la population. A travers le réseau écologique, diverses mesures sont mises en place par les agriculteurs pour remplir leur responsabilité envers la nature et en prendre soin.

Poste 3 - De la gravière au biotope (Nicolas Fasel, SFN)

Les gravières rappellent à la faune et la flore les méandres d'une rivière sauvage. En effet, ces terrains graveleux sont pauvres en nutriments et les perturbations y sont récurrentes. Dès lors, il n'est pas étonnant que les espèces spécialisées de ces milieux y trouvent les conditions nécessaires pour effectuer leur cycle de vie. En l'absence de rivières libres et avec la fermeture des gravières, ces milieux disparaissent entraînant avec eux les organismes qui les occupent. C'est pour éviter de perdre ces espèces que des biotopes de remplacement sont créés lorsqu'une gravière a fini d'être exploitée.

Poste 4a - Passage à faune (Elias Pesenti, SFN)

Une grande partie de la faune sauvage nécessite un important espace pour sa mobilité. Elle doit, en effet, se nourrir, se reproduire, migrer ou encore trouver des zones de repos. Souvent, ces déplacements sont difficiles à cause de la présence de nombreux obstacles (naturels et/ou anthropogènes). Ce phénomène de coupure du territoire, appelé souvent fragmentation des habitats, constitue une menace pour la conservation des populations animales à long terme. Afin de garantir une certaine perméabilité pour les déplacements de la faune sauvage, plusieurs corridors à faune existent dans le canton de Fribourg et dans le reste de la Suisse. Ces derniers peuvent être assainis par la construction de passages à faune.

Poste 4b - Importance des marais (Grégoire Schaub, Bureau d'écologie Natura Consultus)

Le marais des Moteyres (anciennement appelé Le Biolley) n'est qu'un vestige d'un vaste complexe marécageux, situé dans le fond du vallon de La Longivue, entre Rossens et Grenilles. Immanquablement, ce site s'assècherait ou serait recouvert de forêts sans la mise en place de mesures de conservation. Ainsi, les variations saisonnières du niveau d'eau vont être restaurées ce qui ravivera ce représentant de notre patrimoine naturel.

Poste 5 - Revitalisation de La Longivue (Anne-Laure Besson, Service de l'environnement)

Pendant longtemps, seules les questions économiques et sécuritaires comptaient pour l'aménagement des cours d'eau. Cette vision a conduit à la canalisation et à l'endiguement de nombreux tronçons de cours d'eau et à l'assèchement des zones humides. Depuis, les regards portés sur les cours d'eau ont changé et de nouvelles législations permettent de rendre leur espace aux cours d'eau et de mieux protéger leur biodiversité. Les travaux de revitalisation consistent à redonner aux cours d'eau artificialisés des caractéristiques plus proches de leur état naturel en restaurant au mieux leur fonctionnement et leur équilibre écologique, tout en respectant les besoins de notre société et le paysage plus ou moins urbanisé dans lequel ils se trouvent. Le réaménagement de La Longivue constitue un bel exemple de revitalisation en synergie avec un projet de développement industriel et la présence de l'écrevisse à pattes blanches, une espèce indigène de nos ruisseaux qui est fortement menacée.

Poste 6 - Biodiversité en forêt (René Bovigny, SFN et Centre forestier du Gibloux)

La forêt est l'un des écosystèmes les plus naturels de Suisse et un biotope de première importance. Différentes mesures sont réalisées dans le canton de Fribourg afin d'augmenter la diversité des espèces animales et végétales indigènes dans nos forêts : étagement des lisières forestières, création d'îlots de vieux bois ou de réserves forestières, maintien des « arbres-habitats » (vieux arbres, arbres à cavités) ou encore par la valorisation de zones humides. Le biotope du Chaney, valorisé en septembre 2012, est un étang de 1'500 m² situé au Nord de Rossens. Différentes mesures ont été réalisées afin d'augmenter la valeur écologique de cet habitat forestier, notamment pour des espèces prioritaires (crapaud accoucheur et rainette verte).

Poste 7 - Données faunistiques et papillons (David et Samuel Progin, naturalistes)

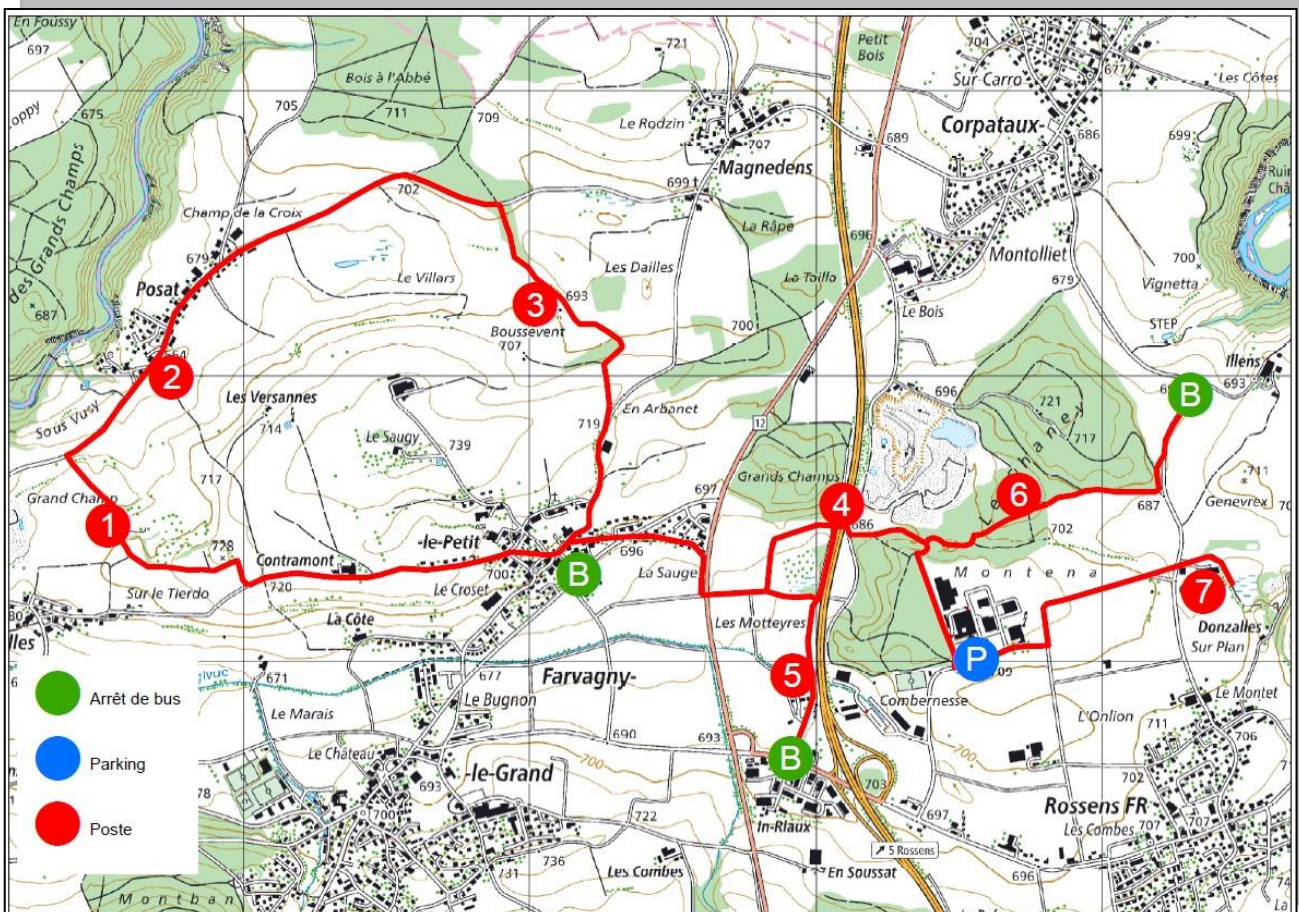
Les espèces présentes dans un milieu peuvent servir à déterminer la valeur et la fonctionnalité écologique de celui-ci. Ainsi, les données faunistiques sont importantes pour prioriser les actions de conservation. Au-delà des plantes ou des vertébrés, certains ordres d'insectes (p. ex. libellules et papillons) prennent de plus en plus d'importance dans ces évaluations, notamment pour leur grande diversité et spécificité écologique. Les données faunistiques sont principalement récoltées lors de projets d'inventaire, de monitoring mais également ponctuellement par les naturalistes.

21h00 à 23h00

Poste 7 - Concert de grenouilles, ballet de papillons de nuit et voltiges de chauves-souris

Rendez-vous au bâtiment de l'édilité à Rossens (Route d'Illens 116a)

La nuit est le royaume de nombreuses espèces souvent mal connues. Les mâles de différentes espèces d'amphibiens déploient toute leur ardeur pour attirer à eux, grâce à leur coassement, des femelles indécises. Les très nombreuses espèces de papillons de nuit occupent les habitats qu'elles affectionnent en quête de nourriture ou de leurs futurs partenaires. Les chauves-souris, on les voit peu et on ne les entend pas. Pourtant, elles crient pour se faire une image sonore de leur environnement. Après avoir passé une partie de la nuit à se nourrir de milliers d'insectes, elles retournent dans leurs gîtes auprès de leur petit.



Carte du tracé des différents postes

Plan de gestion de la Petite Sarine

La portion de rivière qui se nomme « Petite Sarine » s'étend du Barrage de Rossens jusqu'à la station d'épuration située au lieu-dit « Le Port » à Marly.

Un partenariat entre les communes riveraines (Gibloux, Hauterive, Treyvaux, Arconciel et Marly), le Service cantonal des forêts, le Service de la nature et du paysage, le Service des lacs et cours d'eau et les forestiers des deux rives a été constitué en 2012 pour durer jusqu'en 2023 avec un montant à disposition de CHF 1'109'410.-. Chaque année des travaux sont réalisés sur la base d'une liste de mesures environnementales visant l'entretien, la sécurité, la biodiversité et l'accueil du public.



Programme 2021

No	Mesure	Coût (frs)	Devis (frs)	Coûts	Lieu d'intervention
1.1	Conversion de peuplements hors station	130'000			
1.2	Revitalisation de bras secondaires	25'500			
2.1	Revitalisation d'une roselière de pente	3'840			
2.2	Préservation et aménagement de biotopes	62'840	8'500	0	Bois d'Avau (projet Plaschy)
			1'500	1'241	Le Sac, Limite Agroscope/Abbaye
			0	0	La Léchire, Marly
2.3	Conservation et plantation d'arbres paysagers	31'600			
3.1	Évolution forestière naturelle	0			
3.2	Étagement de lisières	163'800	10'000	0	La Cua, Bénéfice curial Arconciel
			0	2'893	La Cua/Bois d'Avau
			10'000	0	Le Ranch
			2'000	2'140	IAG sentier botanique, habitats reptiles
			0	2'357	Gravière de Monteynan
			0	2'817	Abbaye d'Hauterive
			0	2'638	Châtillon, gens du voyage
			13'000	0	Illens si pas réalisé en 2019 + suite
			11'000	3'360	Vursy env. 1,5 ha
3.3	Projet de réserve forestière	0			
3.4	Création de clairières	32'100			
4.1	Sylviculture proche de la nature	0			Divers interventions de soins aux jeunes peuplements
4.2	Gestion sylvicole extensive	504'000			Diverses interventions selon programme annuel des coupes
4.3	Sylviculture de protection des sources	0			
5.1	Entretien de la forêt d'accueil	180'000			
5.2	Entretien et sécurisation des sentiers balisés	307'000	25'000	45'584	Tournée complète, fauchage + sécurisation
			0	1'987	Travaux de remise en état glissement Le Sac
5.3	Passages à annuler	6'930			
5.4	Aménagement d'infrastructures d'accueil	25'000	7'000	3'770	Pose de 10 bancs, divers sites à définir
				754	
			4'000	2'095	Barrières de délimitation 2 places de parc Bois d'Avau
5.5	Communication et vulgarisation	90'000	3'000	0	Panneaux explicatifs biotopes (Avau, IAG)
6.1	Coupes préventives de sécurité	47'400			
6.2	Routes secondaires à sécuriser	35'000	5'000	7'688	Invua selon annonce 2020
				4'952	Pré de Châtillon, finalement pas décompté en 2020!
7.1	Entretien sites archéologiques	15'800			
8.1	Exploitation agricole extensive	0			
Coûts totaux		1'109'410	100'000	84'276	
Coûts annuels		92'451			

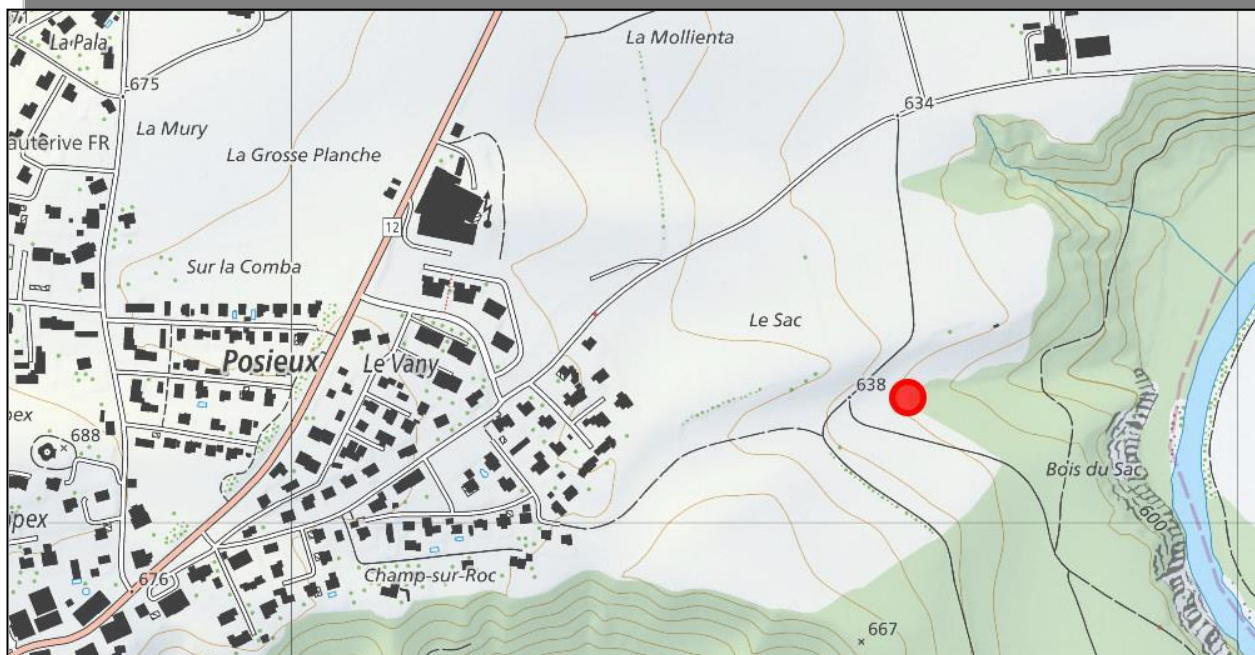
Programme 2022

No	Mesure	Coût (frs)	Devis (frs)	Coûts	Lieu d'intervention
1	Conversion de peuplements hors station	130'000			
1	Revitalisation de bras secondaires	25'500			
2	Revitalisation d'une roselière de pente	3'840	1'000		Pré d'en-bas, site 12
2	Préservation et aménagement de biotopes	62'840	4'000		Bois d'Avau (projet Plaschy)
			2'000		Sous saidef. Crapaud accoucheur
			2'000		Les Cases, enlever végétation
2	Conservation et plantation d'arbres paysage	31'800			
3	Évolution forestière naturelle	0			
3	Étagement de lisières	163'800	10'000		La Cua, Bénéfice curial Arconciel
			7'000		Le Ranch
			8'000		Posieux, Pré d'en-bas
			2'100	2'100	Posieux, Pré d'en-bas
			5'000		Marly, le Port
			10'000		Posieux, Saidef
			7'000		Illens
			0	0	Vursy (solde env. 1 ha)
3	Projet de réserve forestière	0			
3	Création de clairières	32'100			
4	Sylviculture proche de la nature	0			Divers interventions de soins aux jeunes peuplements
4	Gestion sylvicole extensive	504'000			Diverses interventions selon programme annuel des coupes
4	Sylviculture de protection des sources	0			
5	Entretien de la forêt d'accueil	180'000			
5	Entretien et sécurisation des sentiers balisés	307'000	30'000		Tournée complète, fauchage + sécurisation
			5'400		Sécurisation tronçon vers pont de la Tuffière
			8'200		Sécurisation plage château d'Illens
5	Passages à annuler	8'930			
5	Aménagement d'infrastructures d'accueil	25'000	5'400		Pose de 7 bancs, divers sites à définir
			3'000		Barrières de délimitation places de parc le Port, Marly
			8'000		Démontage et remontage nouvelle passerelle Le Port, Marly
6	Communication et vulgarisation	90'000	3'000		Panneaux explicatifs biotopes (Avau, IAG)
6	Coupes préventives de sécurité	47'400			
6	Routes secondaires à sécuriser	35'000			
7	Entretien sites archéologiques	15'800			
8	Exploitation agricole extensive	0			
Coûts totaux		1'109'410	115'100	2'100	
Coûts annuels		92'451			

Aménagement d'infrastructures d'accueil (mesure 5.4)
En partie réalisé
Pose de 10 bancs à différents endroits le long des sentiers



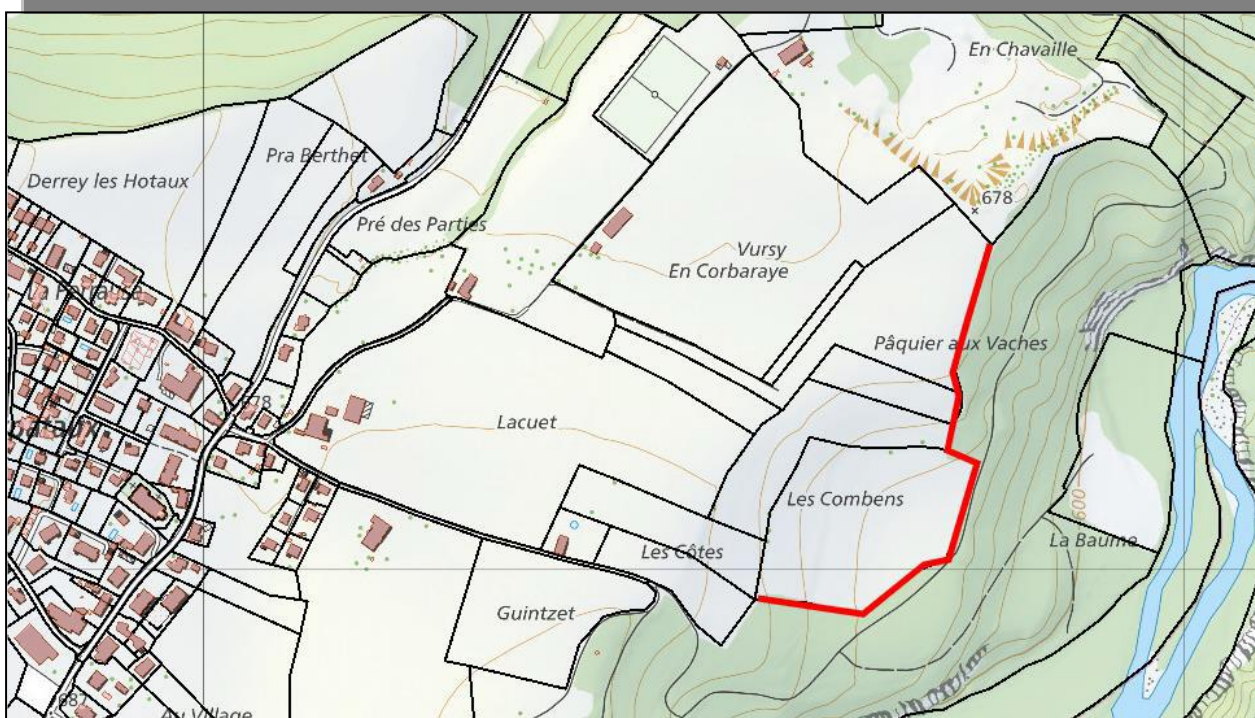
Préservation et aménagement de biotopes (mesure 2.2) – Réalisé
Création d'un nouveau biotope secteur Agroscope



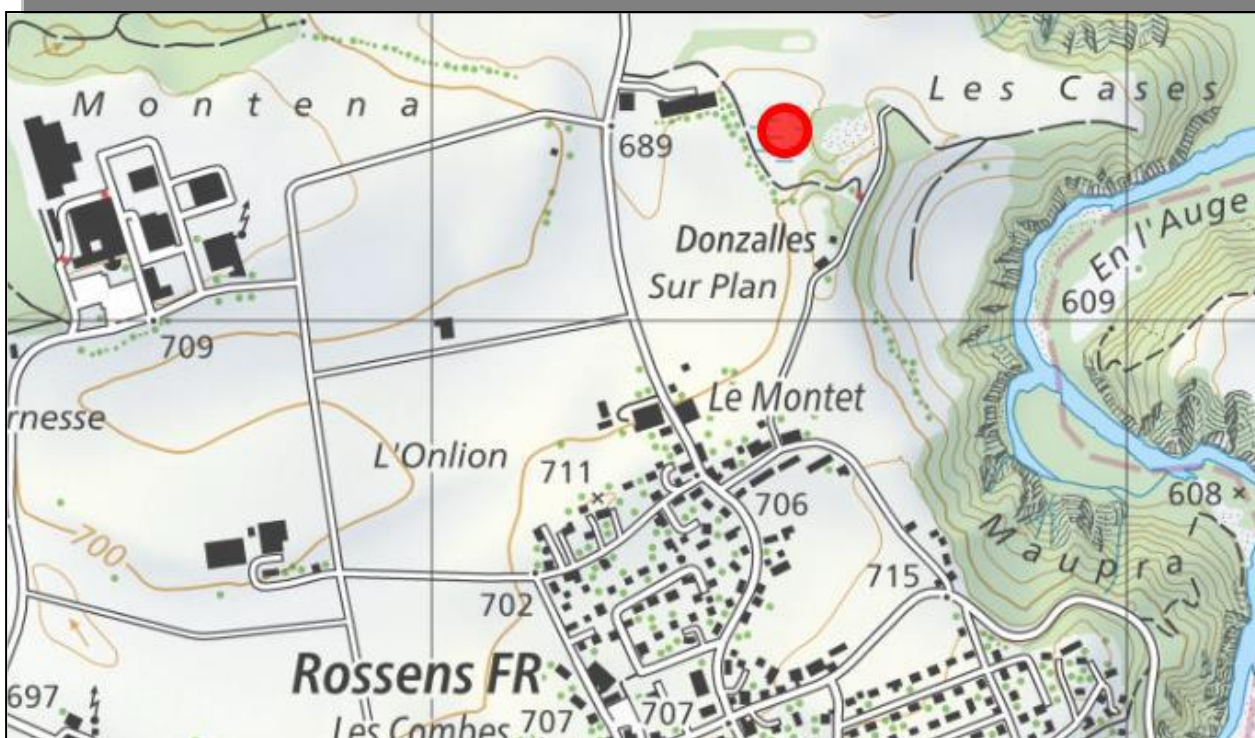
Aménagement d'infrastructures d'accueil (mesure 5.4) - Réalisé
Délimitation des deux parkings du Bois d'Avau avec une barrière en bois



**Etagement de lisière (mesure 3.2) – En partie réalisé
Corpataux, Vursy**



**Préservation et aménagement de biotopes (mesure 2.2) – Programme 2022
Les Cases Rossens**



Forêt : Action « Robins des bois »

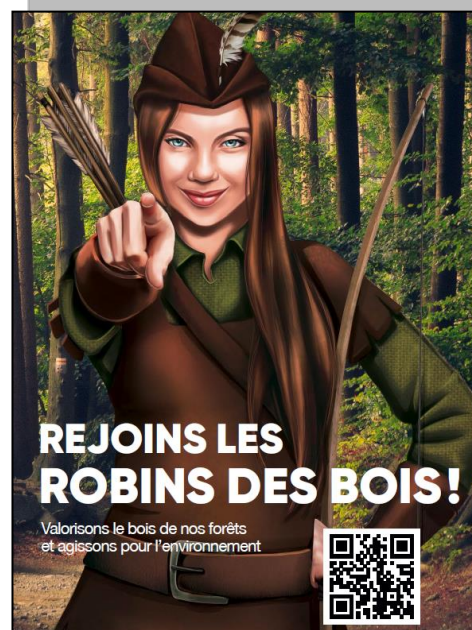
La commune de Gibloux participe et soutient l'action « Robins des bois » par l'intermédiaire de ForêtFribourg.

Cette action apporte son soutien au travail réalisé par les équipes forestières et les propriétaires forestiers pour façonner une forêt à même de remplir ses quatre fonctions :

- Protection du territoire
- Production d'un matériau durable
- Préservation de la biodiversité
- Accueil du public

Nous invitons chaque citoyen/ne à rejoindre les « Robins des bois » et soutenir ainsi une gestion durable de nos forêts. **Pour chaque adhésion, les propriétaires forestiers planteront un arbre dans la région.**

Ci-dessous, le communiqué de presse de ForêtFribourg paru au mois de septembre :



Les Robins des bois invitent la population à soutenir une gestion durable de la forêt



Bulle, le 3 septembre 2021

Sous le slogan « Rejoins les Robins des bois! Valorisons le bois de nos forêts et agissons pour l'environnement », ForêtFribourg, l'association des propriétaires forestiers du canton, lance une action de sensibilisation de la population pour mieux faire connaître la forêt et ses fonctions. Au détour d'une promenade sylvestre, dans la rue ou sur les réseaux sociaux, les Fribourgeoises et les Fribourgeois sont incités à rejoindre la communauté des Robins des bois et montrer ainsi leur soutien au travail réalisé par les équipes forestières en faveur d'une gestion durable de la forêt. En guise de remerciement, les propriétaires de forêts planteront un arbre supplémentaire dans la région de chaque nouvelle et nouveau Robin des bois.

« Rejoins les Robins des bois! Valorisons le bois de nos forêts et agissons pour l'environnement. » C'est ainsi que, depuis le 30 août, dans la forêt, dans la rue ou sur les réseaux sociaux, des personnages vêtus de vert invitent les habitantes et habitants du canton de Fribourg à se mobiliser en faveur de la forêt. Pour la nature, mais aussi pour l'être humain. Car la forêt remplit quatre fonctions essentielles :

- elle **protège** le territoire des dangers naturels comme les avalanches, les glissements de terrain, les inondations ou les chutes de pierres ;
- elle est un réservoir important de **biodiversité**, puisque près de 40% des espèces vivantes y trouvent refuge et que sur Fribourg, plus de 1450 hectares sont des réserves interdites d'exploitation ;
- elle offre un espace d'**accueil** précieux pour la population, sachant que 9 personnes sur 10 y passent du temps plus ou moins régulièrement pour se promener, faire du sport, ou observer la faune et la flore, par exemple ;

- elle **produit** une matière première neutre en CO2 et renouvelable: le bois peut en effet être utilisé pour la construction et pour les centrales de chauffage et ce, au bénéfice de l'économie locale et à la place de matières importées polluantes et non renouvelables.

Toutefois, avec le réchauffement climatique qui accélère le dépérissement de certaines essences d'arbres locales et contribue à la prolifération de maladies et d'insectes ravageurs, la forêt est sous pression. Elle doit être soutenue pour continuer à assumer ses fonctions. En prélevant les arbres affaiblis et en replantant des jeunes individus, les équipes forestières permettent aux espèces plus résistantes de prendre le relais et d'améliorer l'adaptation des massifs forestiers à la nouvelle donne climatique. Ce coup de pouce aide la forêt à se régénérer et à renforcer sa capacité à fonctionner comme un puits de carbone. C'est aussi rendre justice à ce patrimoine naturel incomparable que de l'aider à se renouveler.

Valoriser une matière première écologique

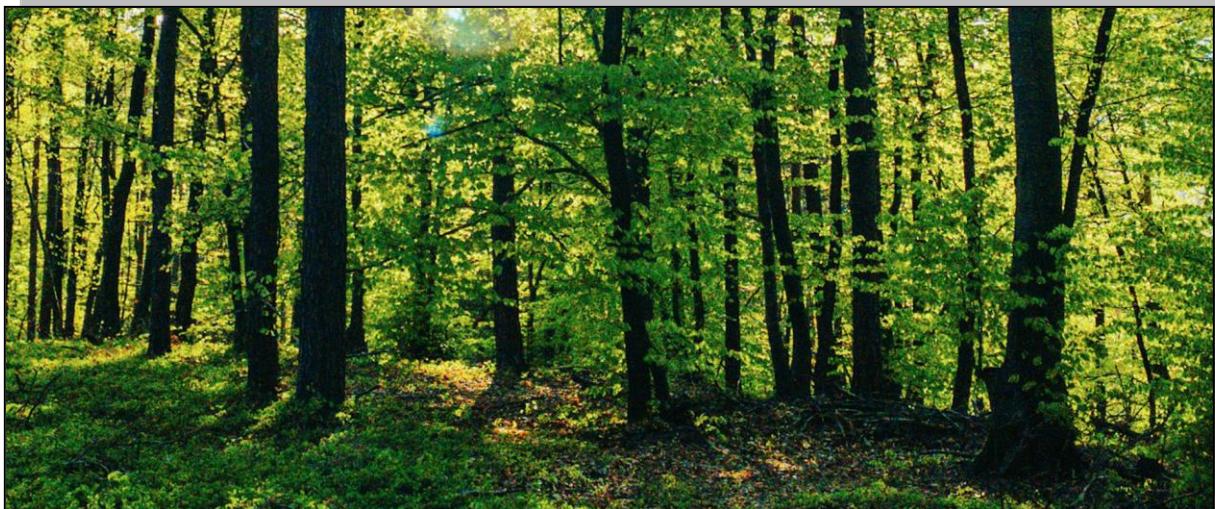
Alors que la coupe d'arbres suscite de l'émotion dans la population, ForêtFribourg souhaite aussi valoriser le bois comme matériau. Utilisé pour la construction, il permet de stocker durablement du CO2; utilisé pour le chauffage au lieu du mazout ou du gaz, il permet de réduire les émissions de CO2. Chaque habitante et habitant du canton de Fribourg est invité à montrer son intérêt pour la forêt en rejoignant la communauté des Robins des bois via un formulaire en ligne sur le site de la campagne www.robins-des-bois.ch. Et à chaque nouvelle adhésion, les propriétaires forestiers planteront un arbre supplémentaire dans la région. Une campagne de sensibilisation qui se traduit en actes concrets !

Pour de plus amples informations

www.robins-des-bois.ch

Facebook : @robinsdesboisfribourg

ForêtFribourg | Case postale | 1630 Bulle | Tél. +41 26 919 87 68



LE CONSEIL GÉNÉRAL

DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Dans sa séance du 6 décembre 2021, le Conseil général a :

- Approuvé la modification du règlement du Conseil général.
- Pris connaissance du plan de législature 2021-2026 du Conseil communal.
- Pris connaissance du plan financier 2022-2026.
- Approuvé le budget du compte de résultats 2022 de la commune de Gibloux.
- Approuvé le budget des investissements 2022 de la commune de Gibloux, avec notamment :
 - Remplacement d'un tracteur édilitaire
- Approuvé le budget du compte de résultats 2022 du Home médicalisé du Gibloux (HMG).
- Approuvé le budget des investissements 2022 du Home médicalisé du Gibloux (HMG).
- Accordé la délégation de compétence pour la vente du domaine d'Illens.
- Approuvé les statuts de l'Association Région Sarine.
- Refusé la proposition selon l'art. 27 du Règlement du Conseil général (RCG) de Mme Anne Dafflon représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz demandant la création d'une commission du Conseil général pour le patrimoine et les bâtiments communaux.
- Refusé la proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Cédric Dubuis Le Glèbe, JUVENIS demandant d'accorder une subvention de 25% (maximum CHF 500.-) sur un abonnement de transport annuel nominatif aux jeunes, dès la fin de scolarité obligatoire jusqu'à 25 ans, domiciliés à Gibloux.
- Refusé la proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens demandant l'établissement d'une stratégie pour le tourisme doux au sein de notre commune.

Dates des prochaines séances :

- Mercredi 30 mars 2022
- Lundi et mardi 30 et 31 mai 2022
- Jeudi 6 octobre 2022
- Lundi et mardi 5 et 6 décembre 2022



INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

PERSONNEL COMMUNAL

Mise au concours



La Commune de Gibloux

met au concours au sein de son Service technique, secteur des bâtiments, le poste de

Personne de nettoyage H/F à l'heure (environ 50% sur l'année)

Mission

Effectuer les travaux de nettoyage à l'école de Farvagny-le-Grand et aux nouveaux vestiaires du terrain de foot de Rossens.

Tâches principales

- nettoyage et entretien de divers locaux

Profil demandé

- disponible à travailler pour les nettoyages à l'école de Farvagny-le-Grand le mercredi et le vendredi de 13h à 18h30, deux heures à définir durant la semaine, à temps plein durant les trois premières semaines des vacances scolaires d'été, la première semaine des vacances d'automne et de Pâques ainsi que la semaine des vacances de Carnaval
- expérience dans l'utilisation de machines de nettoyage (auto-laveuses, mono-brosses) et de produits spécifiques à l'activité
- personne avenante, consciencieuse et respectueuse du matériel
- apte à travailler seul-e et en petite équipe

Entrée en fonction : de suite ou à convenir

Nous attendons votre dossier de candidature **jusqu'au 31 mars 2022** à l'adresse suivante : secteur.rh@commune-gibloux.ch avec mention « Personne de nettoyage ».

Nous garantissons la totale confidentialité de votre offre. Il sera donné suite uniquement aux dossiers correspondant au profil requis.

Pour des renseignements complémentaires, M. Michel Oehen (Chef de l'exploitation : 026 552 59 06) se tient à votre disposition.

Mutations au sein du personnel communal durant l'année 2021

Engagements

Service administratif

Galley Anita	Secrétariat général
Lombardo Valentin	Accueils extrascolaires
Vonlanthen Christine	Accueils extrascolaires
Oberson Béatrice	Accueils extrascolaires
Wylér Ailenne	Accueils extrascolaires
Jianu Ana	Accueils extrascolaires

Service technique

Ruiz Almudena	Cheffe de projet
Godel Claudia	Secrétariat
Maendly Maxime	Edilité
Marro Corine	Bâtiments
Antonetti Myriam	Déchetterie

Service des forêts

Vermeille Lucas

Apprentissage

Hoyler Nathan	Apprenti employé de commerce
Chavaillaz Louis	Apprenti agent d'exploitation



Départs et retraites

Au revoir !



Service administratif

Pochon Claudine	Affaires scolaires et extrascolaires
Rossalet Mireille	Accueils extrascolaires
Piccand Baptiste	Accueils extrascolaires
Nuoffer Catherine	Contrôle de l'habitant
Demont Christine	Bibliothèque
Lanthemann Isabelle	Bibliothèque

Service technique

Demierre Sheila	Direction
Gillard Anne-Sophie	Police des constructions
Dévaud Monique	Bâtiments
Codourey Maria	Bâtiments
Clément Nathalie	Bâtiments
Meyer Pierre	Edilité
Antonetti Myriam	Déchetterie
Chambettaz David	Déchetterie

Service des forêts

Niclasse Hubert
Villoz Jean-Marc

CONTRÔLE DE L'HABITANT

Documents d'identité

Carte d'identité

Les cartes d'identité peuvent être commandées auprès de l'administration communale ou du Service des passeports.

En cas de commande auprès de l'administration communale, vous devez vous présenter en personne pour signer le formulaire de demande et impérativement apporter les documents suivants :



- 1 photo passeport (la photo doit être de très bonne qualité et récente - moins d'une année), toutes les informations sur le site : <https://www.ch.ch/fr/documents-et-extraits/passeport-et-carte-d-identite/demander-un-passeport-ou-une-carte-d-identite/>
Ouvrir la rubrique « données biométriques et photographies » et choisir le lien : une photographie répondant à des règles précises.
- Votre ancienne carte d'identité pour annulation.
- En cas de perte de ce document, une déclaration officielle de perte de la gendarmerie.

Si vous souhaitez vous rendre auprès du Service des passeports à Granges-Paccot, vous n'avez pas besoin de fournir de photo, elle sera prise sur place, sans frais. Comme pour la commande auprès de l'administration communale, vous devez également apporter impérativement votre ancienne carte d'identité pour annulation ou une déclaration officielle de perte de la gendarmerie.



Pour les tous petits enfants, nous vous recommandons de vous rendre auprès du Service des passeports qui est équipé pour effectuer des photos de bonne qualité.

Signature des enfants : dès 7 ans

Délai de livraison : 10 jours ouvrables

Pour une demande simultanée de carte d'identité et de passeport, vous devez vous rendre auprès du Service des Passeports à Granges-Paccot (voir ci-après pour une prise de rendez-vous).

Passeport

Pour toute commande de passeport, vous devez vous adresser au Service des passeports à Granges-Paccot. Il est nécessaire de prendre rendez-vous :



- soit par téléphone au 026 305 15 26 (temps d'attente possible car la ligne est souvent surchargée).
- soit par internet sur le site suivant :
- <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/documents-didentite/passeports-et-cartes-didentite>

Signature des enfants : dès 7 ans

Délai de livraison : 10 jours ouvrables

	Document	Validité	Tarifs
Adulte	Passeport	10 ans	Fr. 145.00
	Carte d'identité	10 ans	Fr. 70.00
	Passeport + Carte d'identité	10 ans	Fr. 158.00
-18 ans	Passeport	5 ans	Fr. 65.00
	Carte d'identité	5 ans	Fr. 35.00
	Passeport + Carte d'identité	5 ans	Fr. 78.00

Voyage à l'étranger d'un mineur non-accompagné

Pour les enfants mineurs qui voyagent à l'étranger sans leur représentant légal, nous proposons une attestation communale pour le prix de CHF 10.-. Un des deux parents (ou dans le cas de parents non mariés, séparés ou divorcés, le parent détenant l'autorité parentale et le droit de garde sur l'enfant) est prié de passer à l'administration communale avec les données concernant le voyage (dates effectives du voyage, date du retour, destination, noms, prénoms, date de naissance et adresse de la personne majeure qui accompagne l'enfant).

Toutefois, le Touring Club Suisse (TCS) propose un formulaire en ligne, gratuit, mais non-attesté par la commune. Vous pouvez le télécharger à l'adresse suivante : www.commune-gibloux.ch, dans la recherche (tout en haut à droite) taper : TCS.



Modifications de la Loi sur le Contrôle de l'habitant : Obligation d'annonce de tiers

Modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2022

La Loi sur le contrôle de l'habitant du 23 mai 1986 a subi des modifications qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Les modifications concernent, entre autres, l'obligation d'annonce de tiers, à savoir :

Art. 6a Déclaration d'arrivée – Obligation d'annonce de tiers

¹Toute personne telle que bailleur, gérant d'immeubles ou logeur, qui loge un tiers contre rémunération pour une durée de plus de trois mois, est tenue d'annoncer l'arrivée de ce tiers dans les quatorze jours.

Art. 6b Déclaration d'arrivée – Modalités

¹Les tiers soumis à l'obligation d'annonce selon l'article 6a peuvent le faire par correspondance ou par voie électronique, auprès du préposé au contrôle des habitants.

²Les informations transmises par les personnes soumises à l'obligation d'annonce au sens de l'article 6a sont les suivantes: nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse de domicile, commune de domicile, date de déménagement et, pour autant que possible, identificateur du bâtiment (EGID) et identificateur de logement (EWID).

³ ...

Art. 8 Déclaration d'arrivée – Production et dépôt des documents

¹ Toute personne astreinte à l'obligation d'annoncer au sens des articles 6 et 6a communiqué, de façon conforme à la vérité, les données nécessaires à la tenue des registres des habitants.

...

Art. 10 Changement de situation

¹ Tout changement des données relatives à l'identité et à l'adresse d'une personne établie ou en séjour (art. 6 let. a et e à g LHR et art. 4 al. 2 let. a de la présente loi) doit être communiqué dans les trente jours par toute personne astreinte à l'obligation d'annonce au sens des articles 6 et 6a.

² ...

Art. 11 Déclaration de départ

¹ La personne qui quitte la commune doit annoncer son départ au préposé sans délai et indiquer sa destination.

² Cette obligation incombe également à toute personne désignée à l'article 6a, à l'exception toutefois de l'obligation d'indiquer la destination de la personne qui quitte le logement.

Loi sur le Contrôle de l'habitant à parcourir ici : https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/114.21.1

Nous remercions d'ores et déjà les personnes concernées par ces articles de loi d'annoncer les mutations au contrôle de l'habitant :

- soit par courrier à l'adresse suivante : Contrôle de l'habitant, Route de Fribourg 5, Case postale 70, 1726 Farvagny-le-Grand
- soit par courriel à l'adresse : habitant@commune-gibloux.ch.

Invitation de personnes étrangères - Déclaration de prise en charge

Les personnes (ci-après : garantes) souhaitant inviter une personne résidant hors de l'UE reçoivent de l'Ambassade suisse du pays de résidence de la personne invitée une déclaration de prise en charge à compléter et à présenter à la commune pour contresignature.

Plusieurs documents doivent être annexés à la déclaration de prise en charge. Aussi, nous demandons aux garants de passer en personne à l'administration communale afin de présenter leur dossier.

Afin que cette entrée en Suisse ne soit pas retardée par des questions administratives, nous vous demandons d'effectuer cette démarche sans délai.

Le Contrôle de l'habitant se tient à votre entière disposition pour toutes questions relatives à ce sujet.



SERVICE TECHNIQUE

Engagement d'un nouveau chef du Service technique

Le Conseil communal a le plaisir d'annoncer l'engagement de M. Patrick Eltschinger au poste de chef du Service technique. Il succède à Mme Sheila Demierre qui a démissionné de sa fonction le 31 octobre dernier.

M. Eltschinger a débuté son activité le 1^{er} février 2022. Conducteur de travaux/Technicien ET diplômé, M. Eltschinger apportera un appui précieux au Conseil communal ainsi qu'aux services communaux dans l'analyse, la planification et la réalisation des projets afin d'assurer une gestion optimale des ouvrages communaux.

Enrichi par une expérience dans la direction d'une entreprise de construction, il saura notamment assurer la conduite de cet important service.

Ressortissant de l'ancienne commune de Farvagny, sa connaissance de la région lui permettra de répondre aux attentes de la population dans le souci d'un service adapté aux administrés.



Engagement d'une cheffe de la Section Aménagement et Police des constructions

Suite à la démission de Mme Anne-Sophie Gillard le 30 septembre 2021, le Conseil communal a le plaisir d'annoncer l'engagement de Mme Anne-Aymone Richard au poste de cheffe de la Section Aménagement et Police des constructions.

Mme Richard a débuté son activité le 1^{er} février 2022. Elle est titulaire d'un master of Science en géographie, spécialisée en études urbaines, et urbaniste FSU. Forte de ses expériences antérieures en collectivités publiques, elle saura apporter l'appui attendu au Conseil communal et répondre aux attentes spécifiques dans ce domaine d'activité important et complexe.



Les compétences complémentaires de ces deux personnes s'inscrivent parfaitement dans le processus d'optimisation du fonctionnement de l'Administration communale initié en 2021.

Elles apporteront l'appui attendu à la bonne gestion des affaires communales dans ce domaine. Le Conseil communal se réjouit de ces nouvelles collaborations.



Déchetteries communales

Rappel des horaires des déchetteries

	Rossens	Rueyres-St-Laurent	Farvagny-le-Grand
Lundi		14h00-16h00	17h00-19h00
Mardi	17h00-19h00	9h00-11h00	
Mercredi			17h00-19h00
Jeudi	9h00-11h00	17h00-19h00	
Vendredi	17h00-19h00		9h00-11h00
Samedi	8h30-11h30 et 13h30-16h00	8h30-11h30 et 13h30-16h00	8h30-11h30 et 13h30-16h00

Rappel des dates de fermeture des déchetteries

Durant l'année 2022, les déchetteries communales seront fermées aux dates suivantes :

Jour	Date
Vendredi	15 avril 2022
Lundi	18 avril 2022
Samedi	1 ^{er} mai 2022
Jeudi	26 mai 2022
Lundi	6 juin 2022
Jeudi	16 juin 2022

Jour	Date
Lundi	1 ^{er} août 2022
Lundi	15 août 2022
Lundi	1 ^{er} novembre 2022
Jeudi	8 décembre 2022
Lundi	26 décembre 2022

➡ En semaine (du lundi au vendredi)

Toute personne domiciliée dans la commune peut accéder aux trois déchetteries communales, sans restriction.

➡ Le samedi

Les citoyen-ne-s doivent se rendre dans la déchetterie affectée à leur village, selon l'attribution existante et la vignette d'accès qui leur a été remise.

NOËL DES AÎNÉS 2021

Quelques photos choisies du Noël des Aîné(e)s 2021 !





Un grand merci aux organisateurs





**Merci
aux
Paroisses**

pour leur soutien



BiblioWeekend



Bibliothèque régionale
du Gibloux

DECROCHER LA LUNE

Toute l'équipe de la bibliothèque se réjouit de vous accueillir à l'occasion du BiblioWeekend, les **25, 26 et 27 mars 2022**.

Diverses animations auront lieu sur nos sites de Rossens et Farvagny-le-Grand.



PROGRAMME

	Lieu	Horaire
Vendredi 25 mars	ROSSENS	
Service de prêt ouvert.	Bibliothèque	15h - 18h
Histoires, bricolages et jeux pour les enfants dès 4 ans.	Salle St-Rémy	15h - 18h
Samedi 26 mars	FARVAGNY	
Service de prêt ouvert.	Bibliothèque	9h - 15h
Histoires, bricolages et jeux pour les enfants dès 4 ans.	C.O	9h - 15h
Jeux avec la ludothèque du Gibloux.	Réfectoire du C.O	9h - 15h
Conférence de Jacques Breguet, Dr en physique et ancien animateur à l'observatoire astronomique OFXB : « Décrocher la lune ? C'est chaud ! ». Dès 10 ans.	Aula du C.O	15h
Dimanche 27 mars	FARVAGNY	
Spectacle " Impro livre-moi tes histoires ", Fausto Borghini. Spectacle d'impro pour enfants dès 5 ans.	Aula du C.O.	10h30

Départ à la retraite

La responsable de la Bibliothèque régionale du Gibloux, Madame Claire-Lise Progin, a pris, fin février 2022, une retraite bien méritée après 19 ans passés à transmettre avec passion son savoir et ses connaissances à tous les élèves et lecteurs actifs au sein des Communes de Gibloux, de Hauterive/FR et au-delà. Sa très grande disponibilité, sa faculté d'adaptation en cette période de pandémie et son engagement sans faille sont salués. Nous la félicitons pour les nombreuses animations organisées à succès et le développement apporté au sein de la BRG. Notre reconnaissance et nos plus chaleureux remerciements lui sont adressés. Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans ses futures activités qui rythmeront ses journées.

Mesdames Anne-Laure Brügger et Geneviève Ingold, co-responsables, sont entrées en fonction le 1^{er} février 2022. Nous leur souhaitons plein succès dans l'écriture de ce nouveau chapitre au sein de la BRG.

Infos pratiques



Site de Farvagny-le-Grand

Rte des Combes 2, Farvagny-le-Grand, CO
(durant les heures d'ouverture)

www.biblio-gibloux.ch

026 411 16 20

Horaires : lundi – mardi – jeudi
mercredi
samedi

de 15h00 à 18h00

de 15h00 à 19h00

de 09h00 à 12h00

Durant les vacances scolaires

uniquement le mercredi et le samedi

Site de Rossens

Rte d'Illens 3, Rossens, nouveau bâtiment scolaire
(durant les heures d'ouverture)

www.biblio-gibloux.ch

026 411 33 13

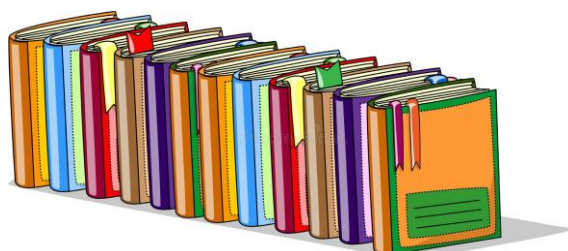
Horaires : mardi
vendredi

de 15h30 à 18h30

de 15h00 à 18h00

Durant les vacances scolaires

ouvert mardi selon annonces





Les citoyens(nes) de la Commune de Gubloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

Ordre de facturation : N° :	
No comptable : 8200.4250.05	
Bulletin de commande à adresser à : (pour tous renseignements 079 413 55 40 rene.bovigny@commune-gubloux.ch	M. René Bovigny Forestier de triage 1696 Vuistemens-en-Ogoz
Nom et prénom : (laisser blanc)
Rue : NO
Localité
Téléphone

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

Assortiments	Prix et quantité par stère TVA incluse						Montant total
	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec ¹		
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		75.00	--	--	F	
	1 m		90.00		115.00	D	
	50 cm		110.00		135.00	D	
	33 cm		115.00		145.00	D	
	25 cm				155.00	D	
Bois de feu feuillus long	4 – 6 m		43.00	--	--	F	
Bois de feu résineux en quartier	1 m		50.00	--	--	F	
	1 m		70.00		85.00	D	
	50 cm		85.00		100.00	D	
	33 cm		95.00		115.00	D	
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		35.00	--	--	F	
Copeaux de bois	m ³		25.00	--	--	F	
Copeaux de chauffage vert	min. 30 m ³		40.65	--	--	D	
Copeaux de chauffage sec	min. 30 m ³		47.75			D	
Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuistemens-en-Ogoz					10.00/carton	F	Au centre
Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise							
Total							

Bois sec ¹ : en stock limité
 F : pris en forêt
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

GIBLOUX SOLIDAIRE



ENVIE D'ÊTRE SOLIDAIRES !

Nous recherchons des Chauffeurs bénévoles



Pour conduire chez le médecin, à l'hôpital, chez le coiffeur ou ailleurs
des personnes âgées ou momentanément dans l'incapacité de conduire.

Indemnité pour km parcourus.
Engagement sporadique et sur demande.



Pour plus de renseignements, merci de contacter :

Mme Catherine Perritaz - Présidente - au 079 634 10 58

Vous pouvez aussi consulter notre site internet :
www.giblouxsolidaire.ch



L'Association de Parents de la Région de Gibloux a été fondée en 2001. Elle se définit comme un soutien aux familles et se veut un lien dynamique entre les divers partenaires de l'éducation et de la formation. Elle est membre de la FAPEF (Fédération des Associations des Parents d'Elèves du canton de Fribourg).

Consultez notre site internet www.aprg.ch, vous y découvrirez nos activités, nos cours ainsi que de nombreuses informations utiles en lien avec l'éducation. N'hésitez pas, soyez curieux et devenez membre vous aussi !

HEDS FR - COURS POUR PROCHES AIDANTS



Heds FR

Haute école de santé Fribourg
Hochschule für Gesundheit Freiburg

Le défi d'être proche aidant-e

Vous qui accompagnez au quotidien une personne vivant avec d'importants troubles de la mémoire, une maladie d'Alzheimer ou une autre forme de démence, vous savez combien chaque jour peut être un défi. Ce n'est pas si simple d'accompagner cette personne qui semble parfois si différente de celle que vous avez connue. Il faut gérer ses nombreux oublis ou ses accès de colère, ou encore les moments où elle semble perdue ou inaccessible. Tout ceci en veillant à ce qu'elle soit en sécurité, en l'aidant dans les gestes quotidiens qu'elle n'arrive plus à faire seule et en gardant autant d'énergie et de patience que possible.

Un cours en petit groupe

Vous êtes dans cette situation et souhaitez trouver des outils pour mieux gérer votre stress de proche aidant-e ? C'est ce que vous propose le cours « **Apprendre à être mieux... pour mieux aider** ». Durant 7 séances de 3h (une par semaine), animées par des professionnel-le-s spécialement formé-e-s, vous pourrez :

- **échanger dans un climat de confiance** avec un petit groupe de personnes qui vivent une situation similaire
- trouver des **solutions aux petits et grands problèmes** auxquels vous êtes confrontés au quotidien
- apprendre à **mieux comprendre les réactions de votre proche** en connaissant mieux cette maladie

SOUTIEN ET OUTILS POUR LES PROCHES AIDANT-E-S DE PERSONNES VIVANT À DOMICILE AVEC UNE MALADIE DE LA MÉMOIRE

UN GROUPE POUR APPRENDRE À ÊTRE MIEUX...POUR MIEUX AIDER

Dans le canton de Fribourg

Dates, lieu et contact

Pour plus d'informations, veuillez contacter Mme Sandrine Pihet, responsable du projet et professeure HES, au 026 429 60 52 ou 079 405 61 07, ou par mail à Sandrine.Pihet@hefr.ch.

Pour visionner le **film de présentation du cours** : www.heds-fr.ch/aemma

Service de déclaration d'impôts

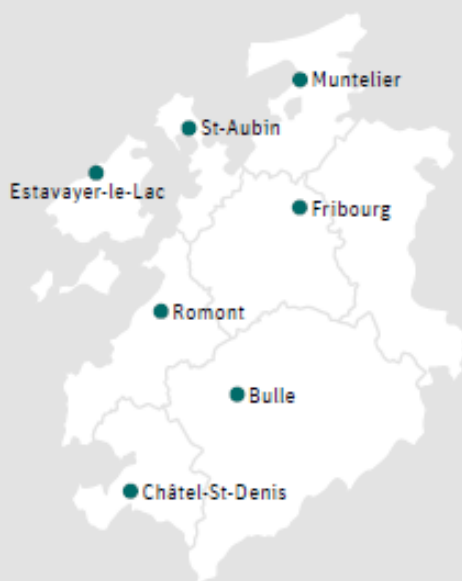
Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pour que remplir sa déclaration d'impôts ne soit plus une corvée !

Pro Senectute Fribourg vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un·e bénévole expérimenté·e **du 24 janvier 2022 au 30 avril 2022**, dans un de nos locaux (voir carte ci-dessous) ou à votre domicile.

Cette offre s'adresse aux personnes dès 60 ans domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôts dite simple (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Une déclaration d'impôts coûte 65.– lorsque remplie dans un de nos locaux et 85.– si remplie à votre domicile (durée max. 1 heure). Un supplément de 20.– est demandé pour chaque demi-heure supplémentaire.



Renseignements et rendez-vous

dès le 17 janvier 2022
uniquement par téléphone
au 026 347 12 92

Heures d'ouverture
du lundi au vendredi
8 h 30 - 11 h 30
13 h 30 - 16 h 30

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

Aide aux proches

Pour éviter l'épuisement des proches, le service de relève « **Aide aux proches** » de la Croix-Rouge fribourgeoise remplace les proches auprès de la personne âgée, malade et/ou en fin de vie. Pour répondre aux questions des proches, la **permanence téléphonique 026 347 39 79** est ouverte tous les matins. Afin de lutter contre l'isolement et la dénutrition, un service de **repas accompagné** (courses, préparation, dégustation et moment convivial entre l'auxiliaire de santé CRS et la personne) a été mis sur pied.

Vous pouvez obtenir des **bons de 3h gratuites**. Informations et commande : aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch ou 026 347 39 79.

Être aidé
quand
on aide

Aide aux proches

Vous vous occupez régulièrement à domicile de votre conjoint ou parent âgé, malade ou en fin de vie ?

Notre personnel qualifié et expérimenté prend soin ponctuellement ou régulièrement de votre proche en votre absence.

Que ce soit pour reprendre votre souffle, un impératif, des vacances, un rendez-vous médical ou de loisir, ou toute autre raison, **vous avez la possibilité de faire appel à notre service de relève.**

**N'hésitez pas
à nous contacter**

026 347 39 79

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30

Croix-Rouge fribourgeoise
Aide aux proches
Rue G.-Techtermann 2
1701 Fribourg
aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch

Si vous préférez être contacté, retournez-nous le bon ci-dessous dûment rempli par courrier ou par e-mail.

— **BON** —
**3 HEURES
GRATUITES**

POUR NOTRE SERVICE DE RELÈVE

1 bon par famille

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Adresse :

NPA et Lieu :

E-mail :

Adresses et horaires des services

Administration communale
Route de Fribourg 5
Case postale 70
1726 Farvagny

Service/Secteur

Secrétariat général T 026 552 59 02
administration@commune-gibloux.ch
Contrôle de l'habitant T 026 552 59 03
habitant@commune-gibloux.ch
Administration scolaire et extrascolaire T 026 552 59 04
admin_scolaire@commune-gibloux.ch
Service des finances T 026 552 59 05
finances@commune-gibloux.ch
Service technique T 026 552 59 06
technique@commune-gibloux.ch
Police des constructions T 026 552 59 07
constructions@commune-gibloux.ch
Permanence technique **079 545 96 99**

Service des forêts

Route de la Pépinière 20 T 026 552 59 08
1696 Vuisternens-en-Ogoz M 079 413 55 40
forets@commune-gibloux.ch

Service social du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 60
1728 Rossens
service.social@commune-gibloux.ch

Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 63
1728 Rossens
Adresse postale:
Case postale 62, 1726 Farvagny
service.curatelles@commune-gibloux.ch

Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-11h30	15h00-19h00
Mardi	fermé	14h00-17h00
Mercredi	8h30-11h30	14h00-17h00
Jeudi	8h30-11h30	14h00-17h00
Vendredi	8h30-11h30	14h00-16h00

Veille de fête **jusqu'à 16h00**

Horaires d'ouverture

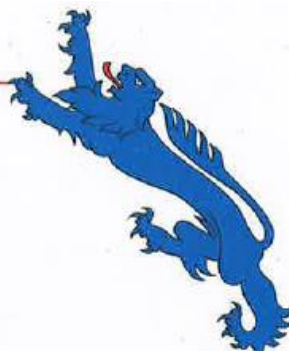
Lundi	8h30-11h30	14h00-16h30
Mardi	fermé	14h00-16h30
Mercredi	8h30-11h30	fermé
Jeudi	8h30-11h30	14h00-16h30
Vendredi	fermé	fermé

Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-11h30	14h00-16h30
Mardi	fermé	14h00-16h30
Mercredi	8h30-11h30	fermé
Jeudi	8h30-11h30	14h00-16h30
Vendredi	fermé	fermé

**Permanence téléphonique tous les matins
de 8h15 à 11h30**

Impression: Canisius SA, Fribourg
Imprimé sur du papier 100% recyclé



printed in
switzerland